



IDS

Informationsverbund Deutschschweiz

KIDS Chapitre 2A

Livre ancien

Traduction adaptée à IDS de

Descriptive Cataloging of Rare Books (DCRB)

Second Edition

Library of Congress, Washington, D.C., 1991

KIDS	2A. Livre ancien (DCRB)	Version
2: Cat.f. partie I A	Table des matières	15.12.08

Table des matières

2A.0. Règles générales	6
2A.0A. Champ d'application et profondeur de catalogage	6
2A.0A2.IDS. Champ d'application.....	6
2A.0A2.IDS. Catalogage à l'exemplaire	6
2A.0A3.IDS. Profondeur de catalogage dans IDS	7
2A.0B. Description bibliographique de base.....	9
2A.0B3.IDS. Recueils.....	9
2A.0C. Source d'information principale (page de titre).....	10
2A.0D. Sources d'information prescrites	12
2A.0E. Ponctuation.....	13
2A.0F. Langue et écriture de la description bibliographique	14
2A.0G. Graphies fautes	14
2A.0H. Accents, signes diacritiques et graphies anciennes.....	15
2A.0J. Abrégements et abréviations	16
2A.0K. Initiales et acronymes	17
2A.1. Zone du titre et de la mention de responsabilité (245)	18
2A.1A. Règle préliminaire.....	18
2A.1A1. Ponctuation.....	18
2A.1A2. Sources d'information	19
2A.1B. Titre propre (\$a).....	20
2A.1C. Titres parallèles (\$d)	24
2A.1D. Compléments du titre (\$b).....	24
2A.1E. Documents sans titre collectif (\$i, \$j)	26
2A.1F. Feuilles imprimées.....	27
2A.1G. Mention de responsabilité (\$c)	29
2A.2. Zone de l'édition (250)	34
2A.2A. Règle préliminaire.....	34
2A.2A1. Ponctuation.....	34
2A.2B. Mention d'édition (\$a)	35
2A.2C. Mention de responsabilité relative à l'édition (\$b).....	37
2A.2D. Autre mention d'édition.....	39
2A.2E. Mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition	39
2A.2F. Documents sans titre collectif	39
2A.3. Zone pour les mentions spécifiques au type de document (ou au genre de publication)	40
2A.4. Zone de l'adresse bibliographique (260)	41
2A.4A. Règle préliminaire	41
2A.4A1. Ponctuation.....	41
2A.4A2. Sources d'information	41
2A.4A3. Forme des éléments	42
2A.4A4. Adresse bibliographique fictive ou erronée.....	43
2A.4A5. Adresse bibliographique masquée par une autre	43
2A.4B. Lieu de publication (\$a).....	43
2A.4C. Nom de l'éditeur (\$b).....	47
2A.4D. Date de publication (\$c).....	52
2A.4D1. Règles générales.....	52
2A.4D2. Rectifications et adjonctions	53

KIDS	2A. Livre ancien (DCRB)	Version
2: Cat.f. partie I A	Table des matières	15.12.08

2A.4E. Date d'impression	57
Exemple d'adresse bibliographique complexe et solutions possibles.....	57
2A.5. Zone de la description matérielle (collation) (300)	58
2A.5A. Règle préliminaire.....	58
2A.5A1 Ponctuation.....	58
2A.5A2. Sources d'information	58
2A.5B. Nombre d'unités matérielles (\$a).....	59
2A.5B1. Règle générale	59
2A.5B2. Feuille imprimée pliée normalement.....	59
2A.5B3. Pages ou feuillets non numérotés	60
2A.5B4. Pages d'errata	61
2A.5B5. Annonces publicitaires	61
2A.5B6. Plusieurs séquences numérotées.....	62
2A.5B7. Mentions plus détaillées et rectifications.....	63
2A.5B8. Pas de numérotation.....	63
2A.5B9. Planches.....	64
2A.5B10. Feuillet dépliants.....	64
2A.5B11. Feuillet doubles.....	64
2A.5B12. Exemplaires incomplets.....	65
2A.5B13. Publications à feuillets mobiles	65
2A.5B14. Feuilles, rouleaux, boîtes, portefeuilles, etc.	65
2A.5B15. Feuilles imprimées (placards, dépliants)	65
2A.5C. Mentions d'illustration (\$b)	68
2A.5D. Dimensions et format (\$c)	70
2A.5D4. Feuilles imprimées	70
2A.5E. Mention du matériel d'accompagnement (\$e)	71
2A.6. Zone de la collection (490)	72
2A.7. Zone des notes (5xx)	73
2A.7A. Règles générales	73
2A.7B. Règles préliminaires.....	73
2A.7B1. Ponctuation.....	73
2A.7B2. Sources d'information	74
2A.7B3. Forme des notes.....	74
2A.7C. Notes	75
2A.7C1. Nature, portée, etc. d'un document (500).....	75
2A.7C2. Langue du document; traduction ou adaptations (500)	75
2A.7C3. Source du titre propre (500).....	75
2A.7C4. Variantes du titre (246), titre original (509)	76
2A.7C5. Titres parallèles et compléments du titre (246 / 500)	77
2A.7C6. Mention de responsabilité (500).....	77
2A.7C7. Note sur l'histoire bibliographique et la mention d'édition (500, 534)	80
2A.7C8. Note sur l'adresse bibliographique (500)	81
2A.7C9. Signatures (500).....	81
2A.7C10. Note sur la description matérielle (500)	82
2A.7C11. Matériel d'accompagnement (500).....	83
2A.7C12. Note sur la zone de collection (500, 246).....	83
2A.7C13. Note de thèse (502).....	83
2A.7C14. Note sur les références bibliographiques (510)	84
2A.7C15. Résumé (520).....	84
2A.7C16. Notes relatives au contenu (500, 504, 505)	84
2A.7C17. Nombres figurant sur la publication (500).....	85
2A.7C18. Note sur l'exemplaire (590).....	86

KIDS	2A. Livre ancien (DCRB)	Version
2: Cat.f. partie I A	Table des matières	15.12.08

2A.7C19. Note "Relié avec" (590).....	87
2A.8. Zone du numéro normalisé et des modalités d'acquisition	88
2A.8.3. Empreinte.....	88
2A.12. Entrées	89
2A.12.1. Choix des entrées	89
2A.12.1.1. Auteurs personnes physiques et collectivités-auteurs	89
2A.12.1.2. Titres	89
2A.12.1.3. Lieu d'impression et lieu de publication	89
2A.12.1.4. Imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur	90
2A.12.1.5. Noms de dédicataires imprimés dans le document	90
2A.12.1.6. Entrées spécifiques propres à un exemplaire	90
2A.12.2. Forme des vedettes	92
2A.12.2.1. Lieu d'impression et lieu de publication (752)	92
2A.12.2.2. Imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur	93
2A.12.2.3. Relieurs, ateliers de reliure.....	97
2A.12.2.4. Entrées spécifiques à un exemplaire	98
2A.13. Publications en série anciennes et/ou rares	100
2A.13.1. Règles	100
2A.13.2. Volumes d'une publication en série	100
2A.14. Niveau de catalogage minimal.....	101
2A.14.1. Description bibliographique	101
2A.14.2. Entrées	101

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0. Règles générales

Sommaire:

- 2A.0A. Champ d'application et profondeur de catalogage
- 2A.0B. Description bibliographique de base
- 2A.0C. Source d'information principale (page de titre)
- 2A.0D. Sources d'information prescrites
- 2A.0E. Ponctuation
- 2A.0F. Langue et écriture de la description bibliographique
- 2A.0G. Graphies fautives
- 2A.0H. Accents, signes diacritiques et orthographes anciennes
- 2A.0J. Abréviations et formes abrégées
- 2A.0K. Sigles et initiales

2A.0A. Champ d'application et profondeur de catalogage

2A.0A2.IDS. Champ d'application

Ces règles sont la traduction légèrement adaptée de *Descriptive Cataloging of Rare Books*, 2nd Ed., Washington, Library of Congress, 1991 (DCRB). DCRB se base à la fois sur les *Anglo-American Cataloging Rules*, 2nd Ed., 1988, et l'*International Standard Bibliographic Description for Older Monographic Publication (Antiquarian) (ISBD[A])*. Elles contiennent les instructions nécessaires au catalogage des livres imprimés, des pamphlets et des feuilles imprimées. Elles sont avant tout destinées au catalogage des livres parus avant l'avènement de l'imprimerie industrielle au XIX^e siècle.

Dans le cadre du réseau IDS, ces règles s'appliquent à tous les livres parus **avant 1801**. Si certains livres parus après 1800 nécessitent une description plus détaillée (parce qu'ils ont par exemple été fabriqués à la main), on peut recourir aux éléments de ces règles qui en permettent une description plus complète. On procédera de même pour les livres parus après 1800 dont l'exemplaire en main présente des particularités (par ex. mention du propriétaire précédent ou dédicace manuscrite).

2A.0A2.IDS. Catalogage à l'exemplaire

Une des particularités du catalogage des documents anciens ou rares est que l'exemplaire en main est décrit individuellement (provenance, particularités typographiques, état de conservation, etc.) et qu'il fait l'objet d'entrées secondaires qui se rapportent exclusivement à lui (destinataire de dédicace, propriétaire précédent, etc.).

Lorsqu'on décrit les caractéristiques d'un exemplaire donné, cette description fait l'objet d'une notice propre à cet exemplaire. Une notice commune à plusieurs exemplaires n'est établie que si les exemplaires en question n'ont rien de particulier qui les distinguent.

Une notice de catalogage à l'exemplaire n'est valable que pour l'exemplaire décrit et il est interdit de lui rattacher d'autres exemplaires. Il est possible de saisir une zone 019 pour rendre les catalogueurs attentifs à cette restriction.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

LDR -----nam--22-----4u-4500

019 __ \$a Catalogage à l'exemplaire. Interdiction de modifier cette notice ou d'y rattacher d'autres exemplaires \$5 Date et identifiant

Exemple. La zone peut être formulée selon la pratique de chaque bibliothèque.

041 __ \$a ger \$h lat

100 __ \$a Mattioli, Pietro Andrea

245 __ \$a New Kreüterbuch

\$b mit den allerschönsten und artlichsten Figuren aller Gewechss, dergleichen vormals in keiner sprach nie an Tag kommen ... Geziert mit vilen feinen neuen experimenten, künstlichen Distillieröfen ... und anderer Nutzbarkeit ...

\$c von ... Petro Andrea Matthiolo ; durch Georgium Handsch ... verdeutscht

260 __ \$a Gedruckt zu Prag

\$b durch Georgen Melantrich von Aventin, auff sein und Vincenti Valgriss Buchdruckers zu Venedig uncosten

\$c 1563

300 __ \$a [38], 575, [1] Bl. \$b Ill. \$c 2° (39 cm)

500 __ \$a Titel in Rot- und Schwarzdruck

500 __ \$a 810 Holzschnitte, die Wolfgang Meyerpeck zugeschrieben werden (cf Nissen)

509 __ \$t Commentarii in sex libros Pedacii Dioscoridis de medica materia

510 __ \$a Nissen (BBI) 1310

590 __ \$a Reliure d'époque en cuir brun, estampée à froid

590 __ \$a Ex-libris de J.B. Holzinger sur le contreplat supérieur

590 __ \$a Marque de propriété d'époque, une autre datée de 1668

700 __ \$a Handsch, Georg

700 __ \$a Meyerpeck, Wolfgang

752 __ \$d Praha

752 __ \$d Venezia

901 6_ \$a Holzinger, J.B.

902 2_ \$a Melantrich (Offizin, Praha)

902 2_ \$a Valgrisi (Offizin, Venedig)

2A.0A3.IDS. Profondeur de catalogage dans IDS

Il y a deux niveaux de catalogage définis dans IDS. Les bibliothèques décident lequel elles veulent appliquer en fonctions de leurs fonds. Le niveau de catalogage est codifié dans le **leader, en position 17**.

- **Niveau IDS minimal (code 7):** Le niveau minimal constitue un minimum obligatoire qui garantit une base commune. Pour une description précise voir la section [2A.14](#).
- **Niveau IDS normal (code 4):** Le niveau normal est le standard sur lequel les bibliothèques universitaires membres d'IDS se sont mises d'accord. Il correspond aux règles de catalogage IDS. Il s'applique d'office à tous les documents, à moins que la bibliothèque n'ait décidé d'utiliser le niveau minimal ou maximal pour certains types de documents.

Les règles qui suivent sont valables pour le niveau normal. Les options facultatives sont appliquées ou non selon les besoins.

Le **niveau maximal (code blanc)** correspond à l'application exhaustive des règles de "DCRB", ainsi que l'utilisation du format MARC21 complet. Il n'est en principe pas utilisé dans IDS.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

Exemple:

Niveau minimal

LDR -----nam--22-----7u-4500
 100 __ \$a Gellius, Aulus
 240 __ \$a Noctes Atticae
 245 __ \$a Aulii Gellii noctium Atticarum libri XIX
 260 __ \$a [Basel] \$b [Andreas Cratander] \$c [1519]
 300 __ \$a 1 vol.
 510 __ \$a VD 16, G 1036
 752 __ \$d Basel

Niveau normal

LDR -----nam--22-----4u-4500
 100 __ \$a Gellius, Aulus
 240 __ \$a Noctes Atticae
 245 __ \$a Aulii Gellii noctium Atticarum libri XIX
 260 __ \$a Ex inclyta Basilea \$b [Andreas Cratander] \$c [1519]
 300 __ \$a [14], 106, [22] f. \$c 33 cm (2°)
 500 __ \$a “Basileae, apud Andream Cartandrum mense Septembri anno 1519 sumptu Lodovici Horneken bibliopolae” – Colophon
 500 __ \$a Signatures: a⁸c-q⁶r-u⁸
 510 __ \$a VD 16, G 1036
 752 __ \$d Basel
 752 __ \$d Köln
 902_2 \$a Cratander (Officine, Basel)
 902_2 \$a Horneken (Officine, Köln)

Niveau maximal

LDR -----nam--22-----u-4500
 100 __ \$a Gellius, Aulus
 240 __ \$a Noctes Atticae
 245 __ \$a Aulii Gellii noctium Atticarum libri XIX
 260 __ \$a Ex inclyta Basilea \$b [Andreas Cratander] \$c [1519]
 300 __ \$a [14], 106, [22] f. \$c 33 cm (2°)
 500 __ \$a Transcription diplomatique de la page de titre (f. a₁recto): AVLI GELLI|| NOCTIUM AT|| TICARUM|| LIBRI|| XIX|| EX INCLYTA BASILEA
 500 __ \$a Transcription diplomatique du colophon (f. u₈recto): BASILEAE, APUD AN=|| DREAM CARTANDRUM.|| MENSE SEPTEMBRI.|| ANNO M.D.XIX.|| SVMPTU LODOVICI|| HORNKEN BI=|| BLIOPOLAE.
 500 __ \$a Signatures: a⁸c-q⁶r-u⁸
 500 __ \$a Marque d'imprimeur d'Andreas Cratander au f. u₃verso (Heitz, P.: Basler Büchermarken, Nr. 91);
 marque de Ludwig Hornken au f. u₈recto (Heitz, P.: Kölner Büchermarken, Nr. 30);
 encadrement du titre de Hans Frank (gravure sur bois représentant Hercules Gallicus) au f. a₁recto. (Nagler, G. K.: Die Monogrammisten, Nr. 903); initiales de Hans Frank. (Hieronymus, F.: Oberrheinische Buchillustration, Nr. 301)
 510 __ \$a VD 16, G 1036; BM STC (G), p. 336
 700 __ \$a Frank, Hans
 752 __ \$d Basel
 752 __ \$d Köln
 902_2 \$a Cratander (Officine, Basel)
 902_2 \$a Horneken (Officine, Köln)

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0B. Description bibliographique de base

2A.0B1. Toute description bibliographique doit toujours contenir les éléments suivants, que les informations à disposition soient complètes ou non: titre propre, date de publication, nombre d'unités matérielles et dimension du volume. On ajoute à la description les autres éléments dont on dispose, conformément aux règles.

2A.0B2. En principe, on établit la description sur la base de l'exemplaire en main. Toutefois, si on sait que cet exemplaire est incomplet et qu'un autre exemplaire, plus complet, permettrait une description exhaustive, on traite l'exemplaire incomplet comme s'il ne présentait pas ces lacunes, tout en recourant aux crochets prescrits dans ce cas (voir [2A.0E](#)). Les éléments manquants rétablis devraient être vérifiés à l'aide d'un ou plusieurs autres exemplaires, ou d'une bibliographie fiable (qui se réfère à plusieurs exemplaires de préférence). La source utilisée pour la description est mentionnée en note ([2A.7C14](#)). Si l'exemplaire en main est incomplet et qu'on ne trouve aucune source d'information fiable qui permettrait de rétablir les éléments manquants, on décrit l'exemplaire tel qu'il se présente. On signale les éléments manquants de la source d'information par des points de suspension entre crochets, si cela permet d'indiquer que la description est incomplète (voir [2A.5B12](#)). Si des lettres ou des mots manquants ou illisibles peuvent être rétablis avec une certitude suffisante, on les ajoute entre crochets à la description. On peut justifier de telles adjonctions dans la zone des notes. On peut également donner en note des explications supplémentaires ou formuler des hypothèses.

2A.0B3.IDS. Recueils¹

On catalogue séparément chaque publication contenue dans un recueil. On peut indiquer dans la note "Relié avec" avec quelles autres publications elle est reliée (voir [2A.7C19](#)). S'il s'agit d'un recueil d'extraits ou de fragments, on peut remplacer l'adresse bibliographique par la période qui correspond aux différentes dates de publications (voir [2A.4D6](#)). On peut mentionner en note toute autre information. Dans ce cas, il faut également créer un titre de toutes pièces.

245 __ \$a [Diverses déclarations de groupes royalistes français]

260 __ \$c [1793–1795]

300 __ \$a [11 pamphlets incomplets]

245 __ \$a [Fragments d'incunables]

260 __ \$c [Entre 1485 et 1495?]

300 __ \$a [3 fragments]

500 __ \$a La provenance des documents permet de supposer qu'il s'agit d'imprimés bâlois; une détermination plus précise n'est pas possible

¹ Remplace DCRB 4A6.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0C. Source d'information principale (page de titre)

2A.0C1. La source principale d'information d'un document est sa page de titre (à l'exception des feuilles imprimées, [2A.1F](#)) ou, à défaut, la source d'information trouvée dans le document qui tient lieu de substitut de page de titre. Si les informations qui figurent en général sur la page de titre sont réparties sur deux pages disposées en regard ou qui se suivent (que certaines de ces informations soient répétées ou non), ces pages sont traitées comme une seule page de titre.

2A.0C2. Si un document compte plus d'une page de titre, on en choisit une pour établir la description, en tenant compte des critères suivants:

- a) Si les pages de titre représentent le document sous divers aspects, par exemple comme document isolé et comme volume d'une collection, on choisit celle qui correspond le mieux à l'aspect sous lequel le document doit être catalogué.
- b) Si un ouvrage en plusieurs parties comporte une page de titre pour chacune de ses parties, on choisit la page de titre de la première partie (ou de la partie portant le numéro le plus bas, dans le cas où on ne disposerait pas de la première partie).
- c) Si une monographie en une seule partie présente plusieurs pages de titre dont la différence essentielle consiste en des dates d'impression différentes, on choisit celle qui porte la date la plus récente.
- d) Si une monographie en une seule partie présente une page de titre typographiée et une autre gravée (par ex. titre gravé sur cuivre), on choisit la page de titre typographiée.
- e) Si la même page de titre se présente en plusieurs langues ou écritures, on choisit celle qui correspond à la langue/à l'écriture qui prédomine dans le document.
- f) Si deux pages de titre se font face, on choisit celle de droite (le recto du feuillet correspondant).
- g) Si deux ou plusieurs pages de titre se suivent, on choisit la première.

On indique en note quelle page de titre a été choisie à titre de source d'information principale, s'il ne s'agit pas de celle qui est habituellement utilisée, ou si on ne dispose pas du premier volume dans le cas d'un ouvrage en plusieurs volumes.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0C3. Si un document a été publié sans page de titre (ou qu'il a été édité avec une page de titre qui a disparu et pour laquelle on ne dispose pas de description fiable) et qu'il n'y a qu'un seul titre propre qui figure sur une seule source d'information dans le document, on prend cette source d'information comme substitut de la page de titre. Si le même titre propre figure dans plusieurs sources d'information comprises dans le document, on prend comme substitut de la page de titre celle qui contient le plus d'informations complémentaires. S'il y a plusieurs titres ou plusieurs formes du même titre dans le document, on en prend un comme titre propre; dans ce cas, la source d'information où il se trouve tient lieu de substitut de la page de titre. Si pour une raison quelconque, cette dernière règle n'est pas satisfaisante, on prend comme substitut de la page de titre l'un des éléments suivants (dans cet ordre de priorité):

- pièces liminaires ou colophon (achevé d'imprimer)
- n'importe quelle source d'information contenue dans le document
- n'importe quelle source d'information.

On indique en note quelle source d'information a été choisie comme de substitut de la page de titre.

Dans les règles qui suivent, le terme "page de titre" désigne aussi bien la page de titre que son substitut.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0D. Sources d'information prescrites

La description bibliographique est divisée en zones, et chaque zone est constituée d'un certain nombre d'éléments (voir les règles qui correspondent à chaque élément). Pour chaque zone de la description bibliographique (voir liste ci-dessous), certaines sources d'information sont désignées comme sources d'information prescrites. La transcription d'informations issues d'autres sources est autorisée selon des règles propres à chaque zone; de telles informations doivent cependant être transcrites entre crochets. Par conséquent, le fait que les informations sont tirées de certaines sources est visible par l'absence de crochets. C'est uniquement pour déterminer l'utilisation des crochets que ces sources d'information particulières sont désignées par le terme de "sources d'information prescrites". (L'ordre de préférence des sources d'information est indiqué dans les règles relatives à chaque zone.)

Zone	Source d'information prescrite
Titre et mention de responsabilité	Page de titre
Edition	Page de titre, pièces liminaires, colophon (achevé d'imprimer)
Adresse bibliographique	Page de titre, colophon, pièces liminaires
Description matérielle (collation)	Ensemble du document
Collection	Page de titre de la collection, page de titre, couverture, ensemble du document
Notes	Toute source
Numéro normalisé et modalités d'acquisition	Toute source

Pour les trois premières zones, on mentionne systématiquement en note la source des informations transcrites lorsqu'il ne s'agit pas de la page de titre.

La source d'information prescrite d'une **feuille imprimée** est, pour toutes les zones (à l'exception de celle des notes, et de celle du numéro normalisé et des modalités d'acquisition), l'ensemble du document (recto et verso). Pour les deux autres zones, les informations peuvent être transcrites de n'importe quelle source, sans qu'il faille les mettre entre crochets.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0E. Ponctuation

Toute la ponctuation destinée à séparer les zones est générée automatiquement. La ponctuation à l'intérieur des zones est, à quelques exceptions près, également générée automatiquement à partir de la codification des données. Schéma de ponctuation voir le chapitre [1.0C](#).

Les chapitres relatifs aux différentes zones signalent les signes de ponctuation qui sont générés automatiquement et ceux qui doivent être saisis à la main.

Les parenthèses () et crochets [] constituent un seul signe graphique. Un espace est donc introduit devant le signe d'ouverture et derrière le signe de fermeture des parenthèses ou des crochets.

Les informations qui ne sont pas tirées des sources d'information prescrites sont saisies entre crochets.

260 __ \$a [Zürich]

Les indications incertaines sont signalées par un point d'interrogation à l'intérieur des crochets.

260 __ \$a [Zürich?]

Tous les éléments, même ceux qui sont juxtaposés dans la même zone, sont placés dans des crochets séparés.

260 __ \$a [Basel] \$b [Froben] \$c [1499]

L'omission d'une partie d'un élément est signalée par des points de suspension, c'est-à-dire par trois points ... Ces points de suspension sont précédés et suivis d'un espace. Pour indiquer des lacunes, on place les points de suspension entre crochets [...].

Les zones ou éléments omis ne sont pas signalés par des points de suspension.

L'omission d'informations qui figurent dans la source mais qui n'entrent pas dans une zone (les invocations par exemple, [2A.1A2](#)) et qui ne sont pas non plus liées grammaticalement à des éléments appartenant à cette zone n'est pas signalée par des points de suspension.

Les signes de ponctuation qui, sur le document, figurent à l'intérieur ou à la fin d'un élément sont maintenus ; la ponctuation prescrite pour la description bibliographique est tout de même saisie.

Si le titre dans son entier est placé entre parenthèses, on ne les transcrit pas. Cette règle est valable pour toute les zones et sous-zones qui entrent dans l'index des titres (voir le chapitre [21.50.1](#)).

245 \$a Quo vadis?
 \$b a narrative from the time of Nero
 Affichage: Quo vadis? : a narrative from the time of Nero

Si un élément contient des crochets [], on les remplace par des parenthèses ().

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0F. Langue et écriture de la description bibliographique

Pour les zones énumérées ci-après, la langue et l'écriture sont (dans la mesure du possible) reprises du document:

titre et mention de responsabilité
édition
adresse bibliographique
collection

le sont en principe dans la langue dans laquelle sont libellées les autres données de la zone.
Exception: les adjonctions et abréviations prescrites.

Si les données sont translittérées ou transcrites, les mentions qui ne sont pas tirées de la source d'information prescrite (adjonctions) sont faites dans la même écriture que les autres données.

Les signes et les symboles qui ne figurent pas dans le jeu de caractères IDS officiel (Annexe **IDS H**) sont remplacés par une description entre crochets, complétée, si nécessaire, par une note explicative.

Tous les éléments des autres zones sont indiqués dans la langue de l'agence catalographique.
Exception: les citations et citations de titres dans les notes.

2A.0G. Graphies fautives

Les graphies fautives sont transcrites telles qu'elles apparaissent dans le document. La rectification est saisie à la suite, placée entre crochets et introduite par "i.e.". (En cas de graphie fautive dans le titre propre, voir aussi **21.50.3F**).

The wolrd [i.e. world] of television
Paul Anthony Buck [i.e. Brick] lectures
One day's dty [i.e. duty]

Les mots dont la forme est ancienne ou antérieure à la fixation des règles d'orthographe, comme par exemple *françoise* pour *française*, *antient* pour *ancien*, *Tulius* pour *Tullius*, ou *Parrhisius* pour *Parisius*, ne sont pas considérés comme des graphies fautives et ne sont par conséquent par rectifiés.

Quand la première lettre du titre est omise à l'impression pour laisser la place à une lettrine, on l'ajoute sans crochets, que cette lettre soit imprimée à titre de "lettre guide" ou qu'elle soit peinte à la main. On mentionne en note l'état de l'exemplaire décrit.

245 \$a Historiarum libri XXXV
500 \$a Le H de Historiarum est omis pour laisser la place à une lettrine
590 \$a Le H de Historiarum est peint à la main en rouge et vert

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0H. Accents, signes diacritiques et graphies anciennes

On n'ajoute en principe pas les accents et autres signes diacritiques qui manquent sur le document. On transcrit les caractères tels qu'ils se présentent. Les formes anciennes des lettres sont transcrites dans leurs formes modernes (les caractères gothiques en caractères latins, par exemple). On transcrit généralement les ligatures en deux lettres séparées.

Modernisation de l'écriture² (transcription selon l'usage actuel):

Page de titre: LE NOVVEAU TESTAMENT
Transcription: Le Nouveau Testament

Page de titre: LE IEU DES ESCHETS
Transcription: Le jeu des eschets

En **latin**, le "u" et le "v" sont modernisés (transcrits selon l'usage actuel):

Page de titre: ... Roterodami viri vndecvnque ...
Transcription: ... Roterodami viri undecunque ...

Page de titre: euangelio
Transcription: euangelio ou evangelio [les deux graphies sont correctes]

En latin, tous les "j" sont transcrits par des "i", qu'ils soient majuscules ou minuscules, en première ou en dernière position du mot, qu'ils fassent partie ou non d'un nom.

² Une transcription diplomatique peut être faite en note, voir [7C4](#).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0J. Abrégements et abréviations

2A.0J1. On n'abrège aucun mot dans les zones qui nécessitent une transcription à partir du document. Exception voir [2A.2B1](#).

2A.0J2. Toutes les abréviations habituellement utilisées dans les manuscrits (contractions, lettres suscrites, etc.)³ et toutes les ligatures sont transcrites sous forme développée. La seule exception à cette règle constitue le "&" latin, puisqu'il est disponible dans tous les jeux de caractères.

La transcription s'effectue sans crochets. Si on doit exceptionnellement indiquer ce qui a été développé, on le fait en note. Si on n'est pas sûr de la signification d'une abréviation, on met la forme développée entre crochets, munie d'un point d'interrogation. Si on ne parvient pas à déterminer la signification d'une abréviation, on la remplace par "[?]".

Amicorum	signification de l'abréviation connue, cas normal
Amico[rum?]	signification de l'abréviation supposée
Amic[?]	abréviation non déterminée

Exemples:

reb?	rebus
libroꝛ	librorum

2A.0J3. Les mots abrégés par un point (sans que la partie omise ne soit remplacée par une abréviation) ne sont pas développés, mais transcrits tels qu'ils se présentent sur le document.

245	__ \$a Iuvenalis Anto. Mancii., Domicius, Georg. Val.
500	__ \$a Noms complets des commentateurs: Antonius Mancinellus, Domicius de Calderis et Georgius Valla

³ Ouvrages recommandés à ce sujet. *Latin*: Cappelli, Adriano: *Lexicon abbreviaturarum quae in lapidibus, codicibus et chartis praesertim medii-aeui occurrunt* = *Dizionario di abbreviature Latine ed Italiane usate nelle carte e codici specialmente del medio-evo*. Milano, 1899. *Grec*: *Alphabetum Graecum*. Parisiis, ex officina Roberti Stephani, 1543 *et* Oikonomides, Al. N.: *Abbreviations in Greek*, Chicago, 1974.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.0. Règles générales	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.0K. Initiales et acronymes

Les initiales et les acronymes sont transcrits sans espaces, qu'ils soient ou non accompagnés d'espaces ou de points dans le document.

Pel batesimo di S.A.R. Ludovico
KL Ianuaris habet dies XXXI
Monasterii B.M.V. Campiliorum
J.J. Rousseau

Les abréviations constituées de plus d'une lettre sont considérées comme des mots à part entière et donc séparés par des espaces des mots ou des initiales qui les précèdent ou les suivent.

Ph. D.
Ad. Bibliothecam PP. Franciscan. in Anger
Mr. J.P. Morgan

Si deux ou plusieurs sigles ou initiales se suivent, chaque groupe de lettres est séparé des autres par un espace.

Par R.F. s. d. c. C. Paris
M. J.P. Rabaut

KIDS	2A. Livre ancien (DCRB)	Version
2: Cat.f. partie I A	2A.1. Titre et mention de responsabilité	15.12.08

2A.1. Zone du titre et de la mention de responsabilité (245)

Sommaire:

- 2A.2.1A. Règle préliminaire
- 2A.2.1B. Titre propre
- 2A.2.1C. Titres parallèles
- 2A.2.1D. Compléments du titre
- 2A.1E. Documents sans titre collectif
- 2A.1F. Feuilles imprimées
- 2A.1G. Mention de responsabilité

2A.1A. Règle préliminaire

2A.1A1. Ponctuation

Chaque titre de supplément ou de section est précédé d'un point, espace .␣
La ponctuation est générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$p dans le cas d'un titre de section et ou à partir de \$n lorsque le titre de section est précisé par une indication d'ordre numérique, ou numérique et alphabétique.

Chaque titre parallèle est précédé d'un espace, signe égal, espace ␣=␣
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$d.

Chaque complément du titre est précédé d'un espace, deux-points, espace ␣:␣
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.

La première mention de responsabilité est précédée d'un espace, barre oblique, espace ␣/␣
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$c.

Chaque mention de responsabilité suivante ayant une fonction différente est précédée d'un espace, point-virgule, espace ␣;␣
Ponctuation à saisir à la main.

Chaque mention de responsabilité suivante ayant la même fonction est précédée d'une virgule, espace lorsque les mentions ne sont pas grammaticalement liées ,␣
Ponctuation à saisir à la main.

Pour la ponctuation des ouvrages sans titre collectif voir [2A.1E.](#)

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1A2. Sources d'information

Les informations pour la zone du titre et de la mention de responsabilité sont tirées de la page de titre. On place entre crochets [] les informations qui ne proviennent pas de la page de titre. Dans ce cas, la source d'information est mentionnée en note. Pour les règles particulières relatives aux feuilles imprimées, voir [2A.1F](#).

Les éléments sont transcrits dans l'ordre prescrit, même si cela ne respecte pas l'ordre de la page de titre. Les omissions qui résultent de la modification de cet ordre ne sont pas signalées par des points de suspension.

Les mentions figurant sur la page de titre qui ne constituent ni un élément du titre ni une mention de responsabilité, telles que les invocations pieuses, les devises, les proclamations, les épigrammes, les dédicaces, les mentions relatives à un mécène ou un à prix, sont omises sans que cela ne soit signalé par des points de suspension. On peut les indiquer en note si on le juge important. Si ces mentions sont grammaticalement liées à des éléments du titre ou de la mention de responsabilité, on les transcrit comme tels. S'ils constituent le seul élément qui peut faire office de titre dans la source d'information prescrite, on suit les indications de [2A.1B5](#).

Si un volume d'un ouvrage en plusieurs volumes porte sur sa page de titre une mention qui ne concerne que ce volume, on omet cette mention, sans le signaler par des points de suspension, à moins que cette mention ne soit grammaticalement liée à un élément à transcrire (dans ce cas voir [2A.1B1](#), [2A.1B4](#)). On transcrit en revanche des mentions telles que "en deux volumes" (voir [2A.1D3](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1B. Titre propre (§a)

2A.1B1. Le titre propre constitue le premier élément de la description. Si des mentions telles qu'un complément du titre, une mention de responsabilité, une mention de collection, une adresse bibliographique, une date de parution, figurent en tête de la page de titre ou précèdent le titre propre, elles sont transcrites dans la zone qui leur est destinée - qu'elles figurent avant ou après le titre propre - à moins qu'elles ne soient grammaticalement liées, ou reliées à lui d'une autre façon de manière indissociable. Dans les deux cas, elles sont transcrites comme partie du titre propre.

- 245 __ \$a <<The>> post-humous works of Robert Hooke
- 245 __ \$a Monsieur Bossu's treatise of the epicke poem
- 245 __ \$a Thomas Masterson his first booke of arithmeticke ...
- 245 __ \$a M. Tulli Ciceronis De officiis libri tres
- 245 __ \$a <<A>> sermon, written by the late Samuel Johnson, L.L.D., for the funeral of his wife
- 245 __ \$a <<Il>> Petrarca
- 245 __ \$a Bell's edition of Shakspere

On peut indiquer en note l'emplacement original des éléments transposés ou procéder, toujours en note, à la transcription diplomatique de la page de titre.

Si la source d'information pour le titre propre n'est pas la page de titre, on l'indique en note (colophon ou titre de départ, par exemple).

2A.1B2. On transcrit le titre propre selon les règles générales [2A.0B](#) à [2A.0K](#).

2A.1B3. Le titre propre peut se présenter sous différentes formes, comme le montrent, de façon non exhaustive, les exemples qui suivent.

Le titre propre contient d'autres titres ou compléments qui figurent avant lui sur la page de titre:

- 245 __ \$a Seculum Davidicum redivivum, The divine right of the revolution scripturally and rationally evinced and applied
La composition typographique met clairement le titre anglais en évidence, ce qui en fait le titre principal.
- 245 __ \$a Prize dissertation, which was honored with the Magellanic Gold Medal, by the American Philosophical Society, January, 1793. Cadmus, or, A treatise on the elements of written language
"Cadmus ..." figure plus en évidence que "Prize dissertation ..."
- 245 __ \$a Hereafter foloweth a litel boke called Colyn Cloute

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

Le titre propre contient un titre alternatif:

245 __ \$a Rechtschaffener Tantzmeister, oder, Gründliche Erklärung der
frantzösischen Tants-Kunst

245 __ \$a Christianographie, or, The description of the multitude and sundry sorts
of Christians in the world not subject to the pope

Le titre propre n'est constitué que du nom de la personne ou de la collectivité responsable du contenu de l'ouvrage:

245 __ \$a Salustius

245 __ \$a Diss Buch heyusset Lucidarius

Le titre propre contient un titre de départ (pour les feuilles imprimées voir [2A.1F](#)):

Première page:

To the Honourable Commissioners appointed by Act of Parliament for enquiring into
the Losses and Services of the American Loyalists. The memorial of Silvester
Gardiner humbly sheweth, ...

Transcription dans la notice: 245 \$a

To the honourable commissioners appointed by act of Parliament for enquiring into
the losses and services of the American loyalists. The memorial of Silvester
Gardiner humbly sheweth, ...

2A.1B4. Dans le cas d'ouvrages en plusieurs volumes dont le titre propre contient une indication qui se réfère uniquement au premier volume, par exemple la to maison, on transcrit celle qui se réfère au dernier volume à la suite de cette indication, entre crochets et précédée d'un trait d'union.

245 __ \$a Quinti Horatii Flacci Epistolarum liber primus [-secundus]

245 __ \$a Prima [-undecima] pars librorum divi Aurelii Augustini ...

Si ce n'est pas possible, on transcrit le titre propre du premier volume sans cette adjonction. Les indications concernant les autres volumes peuvent être mentionnées en note.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1B5. Si on ne peut trouver de titre dans aucune source, on utilise les premiers mots du texte en guise de titre propre, à condition qu'ils soient significatifs. Si les premiers mots du texte ne s'y prêtent pas ou que le début du texte est lacunaire, on crée de toutes pièces un court titre descriptif dans la langue de l'agence catalographique. Si le document est cité dans les ouvrages de référence sous un titre particulier (titre conventionnel), on utilisera ce titre. Les titres créés ou trouvés dans un ouvrage de référence sont placés entre crochets. On indique en note si on a utilisé le début du texte comme titre, s'il a été créé par l'agence catalographique, ou s'il s'agit d'un titre trouvé dans un ouvrage de référence. On peut aussi utiliser un titre créé ou trouvé dans un ouvrage de référence - entre crochets ou en note - en complément des premiers mots du texte.⁴

- 245 __ \$a I am jolly a huntsman, my voice is shrill and clear
500 __ \$a Le titre est constitué des deux premières lignes du poème
Le titre n'est pas placé entre crochets puisque ici la première page fait office de substitut de la page de titre.
- 245 __ \$a [Observations sur un projet de loi concernant la milice]
246 __ \$i Début du texte
\$a Herewith and the desire of being serviceable in the smallest degree to my country
500 __ \$a Titre créé sur la base du contenu du document
Les premiers mots du texte, "Herewith and the desire of being serviceable in the smallest degree to my country ...", ne se prêtent pas à la création d'un titre.
- 245 __ \$a <<[Un]>> sermon sur le baptême chrétien]
500 __ \$a Titre créé sur la base du contenu du sermon
- 245 __ \$a [Fioretti]
246 __ \$i Début du texte
\$a Como sancto Francesco elesse duodeci compagni ...
- 245 __ \$a Von der gnaderischen Furbitt vor Got dem Vater für die armen Sünder
246 __ \$i Titre conventionnel
\$a Fürbitte der Jungfrau Maria vor Gott dem Vater für die armen Sünder
ou
246 __ \$i Oeuvre connue sous le titre
\$a Fürbitte der Jungfrau Maria vor Gott dem Vater für die armen Sünder
- 245 __ \$a A Nosseigneurs de l'Assemblée nationale
246 _3 \$a Requête des habitans de Pondichéry au sujet de l'évacuation de la ville de Pondichéry
Variante du titre.

⁴ Pour les mentions de responsabilité qui accompagnent un titre créé ou trouvé dans un ouvrage de référence, voir [2A.1G2](#).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1B6. Si le titre propre d'un ouvrage qui constitue une partie ou un supplément d'un autre ouvrage se présente en deux ou plusieurs parties non liées grammaticalement, on transcrit d'abord le titre de l'ouvrage principal, puis le ou les titres des suppléments ou parties. Si cela modifie l'ordre des éléments du titre propre tels qu'ils figurent sur le document, on peut l'indiquer en note.

Note sans entrée dans l'index (cas habituel, zone 500)

245 __ \$a Faust

\$n Part one

500 __ \$a Sur la page de titre: Part one. Faust

Ou note avec entrée dans l'index (zone 246)

245 \$a Faust

\$n Part one

246 __ \$i Sur la page de titre

\$a Part one. Faust

2A.1B7. Les titres propres très longs ne peuvent être abrégés que si on peut le faire sans perte d'information substantielle. Le cas échéant, on supprime les mots et les parties de phrases les moins importants. L'abrègement d'un titre doit être signalé par des points de suspension. On n'omet jamais les cinq premiers mots, sauf dans certains cas, en présence d'un titre alternatif: si le titre propre est très long et comprend un titre alternatif, on peut supprimer complètement le titre alternatif, quel que soit le nombre de mots qui subsiste dans le titre propre. La transcription du titre propre doit inclure l'entier du titre principal (du premier au dernier mot). Cela s'applique même dans le cas où d'autres éléments sont placés avant le titre principal. Si on ne peut pas déterminer avec certitude où se trouve la fin du titre principal, on interrompt la transcription au premier endroit logique, mais en aucun cas avant le sixième mot.

245 __ \$a Jo. Danielis Schoepflini consil. reg. ac Franciae historiogr. Vindiciae
typographicae

245 __ \$a M. Georg Wolfgang Panzers, Schaffers an der Hauptfarrkirche bey St.
Sebald in Nürnberg, und des Pegnerischen Blumenordens daselbst
Praeses, Aelteste Buchdruckergeschichte Nürnbergs

245 __ \$a <<An>> act or law passed by the General court or Assembly of His
Majesty's English Colony of Connecticut ... on the seventh day of
February ... 1759

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1C. Titres parallèles (\$d)

Les titres parallèles sont transcrits dans l'ordre de leur apparition sur la page de titre ou sur la base de la présentation typographique. S'il y a plusieurs titres parallèles, on peut omettre les moins importants. On transcrit toujours les titres suivants (s'ils figurent sur la page de titre): le premier titre (= titre propre), le titre dans la langue de l'agence catalographique, le titre en latin, le titre dans la langue du document. Les omissions sont signalées par des points de suspension. On peut mentionner en note quels titres ont été omis.

Si un titre original dans une autre langue que celle du titre propre figure sur la page de titre, on le transcrit en titre parallèle s'il n'est pas lié grammaticalement à un autre élément de la description. Si le titre propre et le titre original figurent dans la même langue sur la page de titre, on transcrit le titre original en complément du titre.

245 __ \$a Fables
\$d Fabulae

Mais:

245 __ \$a <<The>> adventures of Red Riding Hood
\$b Little Red Riding Hood

Les titres originaux qui ne figurent pas sur la page de titre sont mentionnés en note (509 \$t).

IDS: Si une lettre ou un mot n'apparaît qu'une seule fois et s'il est évident, de par la présentation de la page de titre, que cette lettre / ce mot doit être lu plusieurs fois, la lettre ou le mot sont répétés sans utiliser de crochets.

2A.1D. Compléments du titre (\$b)

2A.1D1. Les compléments du titre sont transcrits dans l'ordre où ils figurent sur la page de titre ou sur la base de la présentation typographique. Si un complément du titre ne figure pas sur la page de titre mais qu'on le considère comme important, on peut le transcrire en note.

2A.1D2. Normalement, on transcrit également comme compléments, les titres ou les phrases qui suivent le titre propre, même s'ils sont liés au titre propre par une préposition, une conjonction, etc.

245 __ \$a <<The>> English Parliament represented in a vision
\$b with an after-thought upon the speech delivered to His Most Christian
Majesty by the deputies of the states of Britany on the 29th day of
February last ...
\$b to which is added at large the memorable representation of the House of
Commons to the Queen in the year 1711/12 ...

Si de tels éléments figurent après la mention de responsabilité, on les considère comme une mention de responsabilité supplémentaire, qu'ils contiennent ou non un nom d'auteur (voir [2A.1G14](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

Si ces éléments constituent une énumération structurée du contenu de l'ouvrage, on peut les transcrire dans la note de contenu (2A.7C16). S'ils figurent dans le titre ou dans la mention de responsabilité et qu'ils sont omis, on le signale par des points de suspension.

- 245 __ \$a High life below stairs
 \$b a farce
 \$c by James Townley ; with a variety of German notes explanatory of the idioms ... alluded to by John Christian Huttner
- 245 __ \$a <<The>> spinning wheel's garland \$b containing several excellent new songs ...
- 500 __ \$a Die einzelnen Werke sind auf der Titelseite aufgeführt
- 505 __ \$g I
 \$t <<The>> good housewife's coat of arms
 \$g II
 \$t <<The>> spinning wheels glory
 \$g III
 \$t <<The>> taylor disappointed of his bride
 \$g IV
 \$t <<The>> changeable world

Le cas ci-dessus est à distinguer du cas où plusieurs œuvres, mises en évidence de la même manière, sont énumérées sur la page de titre. Voir à ce sujet 2A.1E1.

2A.1D3. Des mentions telles que "en deux volumes" sont en principe transcrites comme compléments du titre (voir aussi 2A.2B8).

2A.1D4. Si le complément du titre est très long, on peut l'abrégé à condition de ne pas en supprimer des informations importantes. En cas d'abrègement, on omet les mots et les parties de phrases les moins importants. Toute omission doit être signalée par des points de suspension. Les éléments omis peuvent être mentionnés en note.

2A.1D5. Si le complément du titre contient des informations qui concernent une autre zone (mentions de responsabilité, de collection, adresse bibliographique ou date de parution), et qu'elles sont grammaticalement liées, ou reliées à lui d'une autre façon de manière indissociable, on transcrit ces informations comme complément du titre (voir 2A.1B1).

- 245 __ \$a Constitutiones legitime seu legative regionis Anglicane
 \$b cum subtilissima interpretatione Johannis de Athon
 La mention de responsabilité est transcrite comme partie du complément du titre à cause de la déclinaison au génitif.

2A.1D6. Les compléments parallèles sont transcrits dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la page de titre. Les règles de 2A.1C s'appliquent logiquement ici aussi.

IDS: Si les compléments sont répétés en plus d'une langue ou écriture, sans que le titre propre ne soit lui-même répété, on saisit ces mentions en compléments du titre. Les mentions parallèles sont saisies dans la même sous-zone \$b, séparés par espace signe égale espace "U=U". Cette ponctuation doit être saisie à la main.

KIDS	2A. Livre ancien (DCRB)	Version
2: Cat.f. partie I A	2A.1. Titre et mention de responsabilité	15.12.08

2A.1E. Documents sans titre collectif (\$i, \$j)

2A.1E1. Si un document est dépourvu de titre collectif et que la page de titre mentionne les titres de deux ou plusieurs œuvres distinctes contenues dans ce document (et non des suppléments ou autres compléments), on transcrit les titres de ces œuvres dans l'ordre dans lequel ils apparaissent sur la page de titre. S'il s'agit d'œuvres du même auteur, les titres sont séparés par un espace, point-virgule, espace, même si les titres sont reliés par une conjonction. La ponctuation est générée automatiquement à partir du code de sous-zone **\$i**. Les articles et les conjonctions sont encadrés par les signes <<...>> afin qu'elles ne soient pas prises en compte pour le tri.

Exceptionnellement, il est possible d'abrégé, mais on doit toujours mentionner les trois premières œuvres. Toute omission doit être signalée par des points de suspension.

245 __ \$a <<Les>> Akanças
 \$b prologue mélo-dramatique, en un acte et en prose
 \$i <<suivi Des>> Espagnols dans la Floride
 \$b pantomime en trois actes et à spectacle
 \$c par J.G.A. Cuvelier

S'il s'agit d'œuvres de plusieurs auteurs ou si leur paternité est mal établie, les différents titres sont séparés par un point, espace, sauf s'ils sont reliés les uns aux autres. La ponctuation est générée automatiquement à partir du code de sous-zone (**\$j**). Les articles et les conjonctions sont encadrés par les signes <<...>> afin qu'elles ne soient pas prises en compte pour le tri. Exceptionnellement, il est possible d'abrégé, mais on doit toujours mentionner les trois premières œuvres. Toute omission doit être signalée par des points de suspension.

245 __ \$a <<The>> serving-man become a queen
 \$j Jockey of the green
 \$j <<The>> lass of Richmond Hill

245 __ \$a Henry Esmond
 \$b a novel
 \$c by Thackeray
 \$j Bleak House
 \$b a novel
 \$c by Dickens

2A.1E2. Si un document ne porte pas de titre collectif et qu'il contient, outre les œuvres mentionnées sur la page de titre, d'autres œuvres distinctes (à l'exception de suppléments et autres compléments), soit on transcrit les titres de ces œuvres - entre crochets - selon les règles de [2A.1E1](#), soit on les mentionne en note (voir [2A.7C16](#)).

245 __ \$a Utrum in medico variarum artium ac scientiarum cognitio requiratur
 oratio longe eruditissima
 \$c Iusto Velsio Hagano medico autore
 \$j Item Hippocratis Coi de insomniis liber
 \$j [Cl. Galeni Pergameni de ea quae ex insomniis habetur affectionum
 dignotione]
 \$j [Quinti Hippocratis aphorismi ...]

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

Si les règles ci-dessus ne donnent pas un résultat satisfaisant, on peut créer un titre collectif (voir [2A.1B5](#)).

245 __ \$a [Recueil des décrets du Parlement promulgués en 1732]

2A.1F. Feuilles imprimées

2A.1F1. Le recto et le verso d'une feuille imprimée constituent une seule source d'information pour la zone du titre et de la mention de responsabilité. L'information tirée de la feuille elle-même n'est pas mise entre crochets.

2A.1F2. On transcrit en général le texte en commençant par la première ligne imprimée. Si le texte imprimé est réparti en colonnes et que ces colonnes ne sont pas précédées par un autre texte, on commence la transcription par la première ligne de la première colonne de gauche (ou de droite, s'il s'agit d'une écriture allant de droite à gauche). On transcrit en général tous les éléments nécessaires à l'identification. En cas de doute, on commence par le premier élément. On omet le premier élément (sans le signaler par des points de suspension), lorsqu'il est sans lien logique avec les autres éléments ou qu'il s'agit d'un des cas suivants:

- légende d'une illustration
- mention de copyright
- marque d'éditeur, d'imprimeur
- mention d'édition
- adresse bibliographique
- maxime, devise
- numérotation officielle
- numéro de page
- élément d'une illustration ou d'un ornement
- prix
- tableau

Si le premier élément est omis, on peut le transcrire ou le mentionner en note.

2A.1F3. Si un mot ou une phrase qui ne figure pas dans le début du texte tient manifestement lieu de titre principal, on utilise ce mot ou cette phrase comme titre propre. Dans ce cas, on omet les éléments qui précèdent, sans le signaler par des points de suspension. (Cette règle ne s'applique que si le titre n'est pas lié grammaticalement au reste du texte, s'il est mis en évidence par la présentation typographique et si sa seule fonction est de désigner l'ensemble du document.) Quand on choisit un tel titre, on transcrit au moins les cinq premiers mots de la première ligne imprimée en note (voir [2A.1B5](#)). En cas de doute, on procède selon les règles de [2A.1B5](#).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1F4. S'il y a un titre de départ, on le transcrit en principe sans l'abrégé. S'il n'y a pas de titre de départ, on transcrit le texte au moins jusqu'à ce qu'un mot ou une phrase significative soit inclus, afin que titre propre soit clair. Si la première expression significative ne se trouve pas au début du texte, on peut omettre les mots ou partie de phrases les moins importants. On signale ces omissions par des points de suspension. Les cinq premiers mots ne peuvent en aucun cas être omis. Si le texte est très long, on peut interrompre la transcription au premier emplacement grammaticalement cohérent situé après l'expression significative. On peut mentionner en note ce qui a été omis.

2A.1F5. Les informations tirées de feuilles imprimées ne se prêtent généralement pas à une transcription respectant les règles de ponctuation prescrites pour la zone du titre et de la mention de responsabilité telles qu'elles figurent dans [2A.1A1](#). Toutefois, si l'information peut être divisée sans ambiguïté en titre propre, complément du titre et mention de responsabilité, sans modifier l'ordre des éléments, on utilise la ponctuation prescrite.

2A.1F6. Si la feuille imprimée contient plusieurs œuvres et qu'elle porte un titre collectif, on prend le titre collectif comme titre propre. On mentionne les différentes œuvres en note (voir [2A.7C16](#)).

2A.1F7. Si la feuille imprimée contient deux ou plusieurs œuvres sans titre collectif, on prend le premier titre ou les premiers mots du texte ([2A.1F2](#)) comme titre propre. On mentionne les autres œuvres dans la note de contenu (voir [2A.7C16](#)). Si la feuille est imprimée des deux côtés et qu'il n'est pas possible de déterminer le recto et le verso, on établit une notice pour chaque page. On renvoie d'une notice à l'autre à l'aide d'une note "Avec" (voir [2A.7C19](#)).

2A.1F8. Si une feuille imprimée contient deux ou plusieurs œuvres qui portent chacune une adresse bibliographique différente, ou s'il est évident pour d'autres raisons qu'il s'agit de publications prévues pour être diffusées séparément, on établit une notice pour chaque publication. Dans la note "Avec", on signale que ces œuvres ont été imprimées sur la même feuille et qu'elles étaient prévues pour être publiées séparément. Si la feuille porte deux ou plusieurs œuvres qui donnent l'impression qu'il était peut être prévu de les publier séparément, mais qu'on ne peut pas le prouver, on applique les règles de [2A.1F7](#). On mentionne en note qu'il se peut que ces œuvres aient été prévues pour être publiées séparément.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1G. Mention de responsabilité (§c)

2A.1G1. On transcrit les mentions de responsabilité telles qu'elles figurent dans les pièces liminaires (recto et verso de la page de titre, couverture et toute page précédent la page de titre) ou dans le colophon. On met entre crochets les mentions de responsabilité qui ne proviennent pas de la page de titre; on mentionne en note la provenance de la mention de responsabilité.

- 245 __ \$a <<The>> history of the long captivity and adventures of Thomas Pellow,
in South-Barbary ...
\$c written by himself
- 245 __ \$a De indiciis et praecognitionibus \$b opus apprime utile medicis
\$c Davide Edguardo Anglo authore
- 245 __ \$a <<I>> dieci libri di architettura
\$c di Leon Battista Alberti
- 245 __ \$a Thoughts on education
\$c by the late Bishop Burnet
- 245 __ \$a <<The>> whole body of ancient and modern architecture
\$b comprehending what has been said of it by these ten principal authors ...
\$c [by Roland Freart, sr. de Chambray]
- 500 __ \$a Nom de l'auteur tiré du titre gravé

2A.1G2. Si la mention de responsabilité provient d'une autre source que les pièces liminaires, le colophon ou même d'une autre source que le document lui-même, on la saisit en note (voir [2A.7C6](#)).

- 500 __ \$a Préface signée Thomas Hopkins
*On ne transcrit pas le nom de Hopkins dans la mention de responsabilité,
bien qu'il soit connu comme étant l'auteur.*
- 500 __ \$a A la fin de l'introduction: "By an engineer"

Dans le cas où le titre propre est un titre créé ou trouvé dans un ouvrage de référence (voir [2A.1B5](#)), on peut ajouter la mention de responsabilité telle qu'elle figure en vedette entre crochets. On indique en note la provenance de la mention de responsabilité.

2A.1G3. Si la mention de responsabilité précède le titre sur la page de titre, elle est tout de même placée à l'endroit prescrit de la zone du titre et de la mention de responsabilité, c'est-à-dire après le titre, à moins que la mention de responsabilité ne fasse partie intégrante du titre (voir [2A.1B1](#)). Le déplacement de la mention de responsabilité n'est pas signalé par des points de suspension. On peut mentionner le déplacement en note.

- 245 __ \$a Hanc dissertationem medicam de hydrope tympanite ... submittit ad diem
Martii MDCLXXII ... David Richter, Zittâ-Lusatus, autor
\$c praeside ... Dn. Johanne Arnoldo Friderici
- 500 __ \$a "Praeside ..." se trouve avant le titre sur la page de titre

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1G4. Si deux ou plusieurs personnes ou collectivités figurent dans seule mention de responsabilité, on transcrit la mention telle quelle, que les personnes ou collectivités exercent ou non la même fonction.

- 245 __ \$a Puzzled people
 \$b a study in popular attitudes to religion, ethics, progress, and politics in a London borough
 \$c prepared for the Ethical Union by Mass-Observation
- 245 __ \$a <<A>> new method of discovering the longitude both at sea and land ...
 \$c by William Whiston and Humphry Ditton
- 245 __ \$a <<A>> treatise of health and long life, with the sure means of attaining it
 \$b in two books
 \$c the first by Leonard Lessius, the second by Lewis Cornaro...

Si un *respondens* et un *praeses*⁵ sont mentionnés pour une soutenance de thèse, on considère les deux noms et les expressions qui désignent leur fonction comme une seule mention de responsabilité, à moins qu'ils ne soient liés de manière indissociable au titre propre ou au complément du titre.

- 245 __ \$c pro disputatione publica proponebatur praeside Jacobo Fabricio,
 respondente Johanne Reembbelt
- mais*
- 245 __ \$a De peripneumonia disputationem ... sub praesidio ... Dn. Jacobi Fabricio
 ... publice examinandam proponit Johannes Hellinger

2A.1G5. Si une mention de responsabilité contient les noms de plusieurs personnes ou collectivités exerçant la même fonction, on les transcrit en principe tous. Toutefois, si le nombre de personnes ou de collectivités est très important, on peut omettre tous les noms mentionnés après la première personne ou collectivité. On signale cette omission par des points de suspension et "et al." entre crochets.

- 245 __ \$c by Mr Briggs ... [et al.]

2A.1G6. On transcrit deux ou plusieurs mentions de responsabilité telles qu'elles figurent sur la page de titre. Si l'ordre des mentions de responsabilité qui figure sur la page de titre est ambigu ou insatisfaisant, on les transcrit dans l'ordre le plus logique. Si les mentions de responsabilité proviennent de sources autres que la page de titre, on les transcrit dans l'ordre le plus logique.

- 245 __ \$a <<El>> Fuero real de España
 \$c diligentemente hecho por el noble Rey don Alonso noveno ; glossado por Alonso Díaz de Montalvo ...

⁵ Voir aussi à ce sujet [2A.7C13](#), [2A.12.1.6](#). et [2A.12.2.3](#).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1G7. Les titres et les abréviations des titres de noblesse, des titres de politesse, les titres honorifiques, les distinctions et autres expressions similaires qui accompagnent le nom sont transcrits tels quels dans la mention de responsabilité.

- 245 __ \$c by M. d’Alembert ...
- 245 __ \$c by Horatio Walpole, Earl of Orford ...
- 245 __ \$c par M. le duc de Guines, gouverneur de la province, faisant les fonctions de grand bailli ...

2A.1G8. On omet généralement de la mention de responsabilité les expressions qui désignent la qualité de membre d’une société, un grade académique ou le rang occupé dans une société. sauf si:

- a) ces indications sont liées grammaticalement à un élément qui doit être transcrit
- b) ces indications sont nécessaires à l’identification de la personne ou sont utiles pour situer le contexte de l’activité de la personne (initiales d’un ordre religieux, expressions indiquant des noms de lieux, etc.)
- c) l’auteur n’est désigné dans la mention de responsabilité que par un pseudonyme, une périphrase ou des caractères non alphabétiques.

Toute omission est signalée par des points de suspension.

2A.1G9. Si la relation entre le titre et la mention de responsabilité est n'est pas claire, on peut ajouter une précision entre crochets.

- 245 __ \$a Morte Arthure
\$c [edited by] John Finlayson
- 245 __ \$a <<The>> great ideas of Plato
\$c [selected by] Eugene Freeman and David Appel
- 245 __ \$a Research in human geography
\$c by Michael Chisholm ; [for] the Social Science Research Council
- 245 __ \$a Palava Parrot
\$c [illustrations by] Tamasin Cole ; story by James Cressey

Pour plus de clarté on peut mentionner en note les adjonctions, explications et corrections apportées aux mentions de responsabilité (voir [2A.7C6](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1G10. En présence de titres parallèles et d'une mention de responsabilité en une seule langue, la mention de responsabilité est transcrite après tous les titres parallèles ou compléments du titre.

245 __ \$a Jeux de cartes pour enfants
 \$d Children's playing cards
 \$c par Giovanni Belgrado et Bruno Munari

En présence de titres parallèles et de mentions de responsabilité en plusieurs langues ou écritures, les mentions de responsabilité sont saisies après les titres auxquels elles se rapportent de par la langue.

Si l'un des titres parallèles n'a pas de mention de responsabilité correspondante, les éléments sont transcrits dans l'ordre dans lequel ils figurent sur la page de titre ou en fonction de la mise en évidence typographique.

245 __ \$a Anatomia uteri humani gravidi tabulis illustrata
 \$c auctore Gulielmo Hunter ...
 \$d <<The>> anatomy of the human gravid uterus exhibited in figures
 \$c by William Hunter

2A.1G11. Les substantifs ou locutions qui accompagnent une mention de responsabilité, mais se rapportent au contenu du document, sont considérés comme des compléments du titre.

245 __ \$a Comus
 \$b a mask
 \$c by John Milton

Toutefois, si les substantifs ou locutions désignent plutôt l'activité de l'auteur que la nature du document, on considère qu'ils font partie de la mention de responsabilité.

245 __ \$a Paradise lost
 \$b a poem in twelve books
 \$c the author John Milton

245 __ \$a <<A>> cushion of downe
 \$c text by Gilbert Frye ; drawings by Charles Cox

En cas de doute on considère que le substantif ou la locution font partie de la mention de responsabilité.

2A.1G12. Les mentions de responsabilité sont transcrites même si aucune personne ou collectivité n'est désignée nommément. (Ces mentions contiennent généralement des expressions telles que "traduit", "édité" ou "réuni".)

245 __ \$a <<The>> folovving of Christ
 \$c translated out of Latin into English

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.1. Titre et mention de responsabilité	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.1G13. Si la mention de responsabilité contient des éléments qui concernent une autre zone mais que ces éléments font partie intégrante de la mention de responsabilité (2A.1B1), on les transcrit avec la mention de responsabilité.

245 __ \$a <<L'>>hymne au soleil
 \$c traduit en vers latins, sur la troisième édition du texte français, par M.
 l'abbé Métivier

2A.1G14. On transcrit les expressions qui désignent des annexes, du matériel d'accompagnement, etc. telles qu'elles figurent sur la page de titre. Si un tel élément figure avant la mention de responsabilité, on le transcrit comme complément du titre propre.

245 __ \$a Chemische Erfahrungen bey meinen und anderen Fabriken in
 Deutschland
 \$b nebst einem Anhang bescheidener Geheimnisse
 \$c von J.A. Weber

245 __ \$a Clarion call
 \$b with Franklin Phelps' criticism
 \$c by Lunceford Yates

Si un tel élément figure après la mention de responsabilité, on le considère comme une mention de responsabilité supplémentaire, qu'il désigne une personne ou une collectivité.

245 __ \$a High life below stairs
 \$b a farce
 \$c by James Townley ; with a variety of German notes explanatory of the
 idioms ... alluded to by John Christian Huttner

245 __ \$a Some remarks on the Barrier Treaty, between Her Majesty and the States-
 General
 \$c by the author of The conduct of the allies ; to which are added the said
 Barrier Treaty ; with the two separate articles ...

245 __ \$a Monsieur Bossu's treatise of the epick poem ...
 \$c done into English from the French, with a new original preface upon the
 same subject by W.J. ; to which are added, An Essay upon Satyr, by
 Monsieur d'Acier ; and A treatise upon pastorals, by Monsieur Fontanelle

Si ces expressions ou ces phrases sont très longues, on peut les omettre. Les abrègements et omissions sont signalés par des points de suspension. Cependant, s'il s'agit de titres d'œuvres distinctes contenues dans le document, on applique les règles de 2A.1E.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.2. Edition	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.2. Zone de l'édition (250)

Sommaire:

- 2A.2A. Règle préliminaire
- 2A.2B. Mention d'édition
- 2A.2C. Mention de responsabilité relative à l'édition
- 2A.2D. Autre mention d'édition
- 2A.2E. Mention de responsabilité relative à une autre mention d'édition
- 2A.2F. Documents sans titre collectif

2A.2A. Règle préliminaire

2A.2A1. Ponctuation

La zone de l'édition est précédée d'un point, espace, tiret, espace .␣-␣
Ponctuation générée automatiquement ou le système place la mention d'édition sur une nouvelle ligne.

La première mention de responsabilité relative à l'édition est précédée d'un espace, barre oblique, espace ␣/␣
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.

Une autre mention d'édition est précédée d'une virgule, espace ,␣
Ponctuation à saisir à la main.

Chaque mention de responsabilité suivante est précédée d'un espace, point-virgule, espace ␣;␣
Ponctuation à saisir à la main.

2A.2A2. Sources d'information

Les informations concernant la zone de l'édition sont transcrites de la page de titre, des autres pièces liminaires ou du colophon (achevé d'imprimer) (dans cet ordre de priorité). Les informations trouvées dans le document, mais qui ne proviennent pas de ces sources d'information prescrites sont saisies entre crochets. On indique de quel page provient la mention d'édition. Les mentions qui ne proviennent pas du document sont transcrites en note (voir [2A.2B5](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.2. Edition	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.2B. Mention d'édition (\$a)

2A.2B1. Les mentions relatives à l'édition/au tirage d'un ouvrage qui diffère des autres éditions du même ouvrage sont transcrites du document. Si la mention d'édition provient de la page de titre, on la transcrit mot pour mot telle qu'elle se présente. Si elle provient d'une autre source on peut utiliser les abréviations normalisées et les chiffres arabes (à la place des mots). On inclut dans la transcription les mots ou locutions explicatifs qui accompagnent la mention d'édition.

2A.2B2. On transcrit la mention d'édition même si le document ne contient aucun changement par rapport aux éditions antérieures.

2A.2B3. Si on ne peut établir avec certitude qu'une indication est bien une mention d'édition, on décide sur la base de la présence de mots tels que "édition", "tirage", "Ausgabe", "issue", "version" ou de termes équivalents dans d'autres langues. Un terme tel que "réimpression" est transcrit comme mention d'édition, sauf s'il est contenu dans l'adresse bibliographique.

250 __ \$a The second edition

250 __ \$a [2nd ed.]

500 __ \$a Mention d'édition tirée du dos de la page de titre

250 __ \$a Cinquiesme édition, revue, corrigée & augmentée

250 __ \$a Newly imprinted and very necessary unto all youthe
Mais contenu dans l'adresse bibliographique:

260 __ \$a Philadelphia printed, London reprinted

250 __ \$a Nunc primum in lucem aedita

250 __ \$a Editio secunda auctior et correctior

2B4. Si la mention d'édition est constituée en tout ou en partie de caractères non alphanumériques, on la transcrit en fonction des possibilités de saisie à disposition. Les caractères qu'on ne peut pas transcrire sont décrits entre crochets dans la langue de l'agence catalographique.

250 __ \$a &&& ed.

Si la mention d'édition est constituée d'un ou de plusieurs caractères ou chiffres non accompagnés de mots, on ajoute entre crochets un mot ou une abréviation adéquats dans la langue du titre propre.

250 __ \$a 3e [éd.]

250 __ \$a [State] B

250 __ \$a 2[nd print]

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.2. Edition	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.2B5. Si on sait qu'un document présente des modifications substantielles par rapport aux éditions antérieures, mais que ces modifications ne sont pas mentionnées dans le document, on le signale en note, en citant (si possible) la source.

500 \$a "Sixth ed." – Tchemezine, v. 6, p. 117–131

2A.2B6. Si la mention d'édition fait partie intégrante d'une autre zone et qu'elle a été transcrite en tant que telle (voir [2A.1B1](#)), on ne la répète pas dans la zone de l'édition.

245 __ \$a Old New York, or, Reminiscences of the past sixty years
\$b being an enlarged and revised edition of the anniversary discourse
delivered before the New York Historical Society ...

245 __ \$a Chirurgia
\$c nunc iterum non mediocri studio diligentia a pluribus mendis purgata

2A.2B7. Si la mention d'édition est située sur la page de titre parmi des éléments transcrits dans une autre zone, mais qu'elle est dissociable, on la transcrit dans la zone de l'édition. La modification de l'ordre des éléments peut être signalée en note.

2A.2B8. Si une mention relative à d'autres éléments de la description, telle qu'un titre original ou une autre mention concernant l'ouvrage original, fait partie de manière indissociable de la mention d'édition (voir [2A.1B1](#)), on la transcrit comme telle. Si la mention d'édition contient des indications telles que "en deux volumes", on les transcrit telles quelles (voir aussi [2A.1D3](#)).

2A.2B9. En présence de mentions d'édition parallèles, on ne transcrit que celle libellée dans la langue / écriture du titre propre. Si ce n'est pas possible, on transcrit la première. Cette règle est appliquée de la même manière aux mentions de responsabilité parallèles relatives à l'édition. Les mentions d'édition parallèles peuvent être transcrites en note.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.2. Edition	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.2C. Mention de responsabilité relative à l'édition (\$b)

2A.2C1. Une mention de responsabilité qui se rapporte à l'édition en main ou à plusieurs, mais pas à toutes, est saisie dans la zone de l'édition. Ces mentions peuvent concerner des personnes ou des collectivités qui ont participé d'une manière ou d'une autre à l'élaboration du contenu du document (adaptateurs, illustrateurs, ou collectivité responsable de la nouvelle édition). Les règles relatives à la saisie de l'auteur en zone 1 (voir [2A.1G](#)) s'appliquent aussi ici.

250 __ \$a The second edition
 \$b with notes of various authors by Thomas Newton

Cette règle ne s'applique pas aux mentions de responsabilité dans lesquelles aucune personne ou collectivité n'est désignée nommément.

250 __ \$a The second edition revised and corrected
 et non:
 250 __ \$a The second edition
 \$b revised and corrected

Pour établir l'étendue d'une mention d'édition et déterminer le début de la mention de responsabilité qui s'y rapporte, il peut s'avérer nécessaire de tenir compte de la composition typographique de la page de titre et du sens du texte. Des expressions telles que "Revised and enlarged" liées à un nom de personne ou de collectivité peuvent, en fonction de leur position sur la page de titre, être transcrites soit comme partie de la mention d'édition, soit comme partie de la mention de responsabilité relative à l'édition.

2A.2C2. Si une mention de responsabilité figure après la mention d'édition, on la transcrit dans la zone du titre et de la mention de responsabilité, sauf si elle ne se rapporte exclusivement à l'édition en main. La modification de l'ordre des éléments peut être signalée en note.

245 __ \$a <<An>> inquiry into the original state and formation of the earth
 \$b deduced from facts about the laws of nature
 \$c by John Whitehurst
 250 __ \$a The second edition, considerably enlarged and illustrated with plates
 500 __ \$a La mention "by John Whitehurst" figure sur la page de titre après la
 mention d'édition
 La mention de responsabilité est valable pour toutes les éditions.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.2. Edition	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.2C3. Si des indications concernant des annexes ou à d'autres compléments se présentent dans l'édition en main mais ne figurent pas sur toutes les éditions du document, on les transcrit comme mention de responsabilité relative à cette édition, lorsqu'elles désignent une personne ou une collectivité et figurent dans la même source d'information que la mention d'édition.

250 __ \$a The fourth edition
\$b with a new epilogue by the author

250 __ \$a Editio altera, ab innumeris erroribus emendata
\$b huic editioni accessere Jacobi Bongarsii excerptiones chronologicae ad
Justini historias accommodatae

Si la mention ne désigne aucune personne ou collectivité, les indications concernant des annexes ou à d'autres compléments sont transcrites suivant les cas comme partie de la mention d'édition ou comme partie de la mention de responsabilité relative à l'édition. On n'utilise pas de point-virgule pour séparer de telles indications du reste de la mention de responsabilité comme en [2A.1G14](#).

250 __ \$a The fourth edition, with notes

250 __ \$a A new edition
\$b by Grace Webster, to which is added a life of the author

Si cela nécessite une modification de l'ordre des éléments, on peut l'indiquer en note.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.2. Edition	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.2D. Autre mention d'édition

2A.2D1. On transcrit une autre mention d'édition lorsque le document contient l'indication formelle qu'il s'agit d'une révision d'une édition donnée. La mention d'édition supplémentaire se place à la suite de la mention d'édition et de la mention de responsabilité relative à celle-ci le cas échéant.

250 __ \$a The third edition, reprinted with a new preface

2A.2D2. On transcrit une autre mention d'édition selon les règles de [2A.2B](#).

2A.2D3. Les mentions qui signalent la réimpression sans changement d'une édition sont aussi transcrites.

250 __ \$a The second edition, The fifth impression

2A.2E. Mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition

2A.2E1. Les mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition sont transcrites à la suite des mentions auxquelles elles se rapportent.

250 __ \$a The second edition, reprinted
\$b with a new preface by Dr. Horace Smith

2A.2E2. Les mentions de responsabilité relatives à d'autres mentions d'édition sont transcrites selon les règles de [2A.2C](#).

2A.2F. Documents sans titre collectif

Si les titres de deux ou plusieurs œuvres contenues dans le document figurent sur la page de titre et qu'une ou plusieurs de ces œuvres ont leur propre mention d'édition, on transcrit la ou les mention(s) d'édition dans la zone du titre et de la mention de responsabilité, dans l'ordre dans lequel elles apparaissent sur la page de titre.

245 __ \$a <<An>> examination of Dr. Burnet's theory of the earth ...
\$c by J. Keill. The second edition corrected ...
\$j <<To the whole is annexed A>> dissertation on the different figures of
coelestial bodies, &c. ...
\$c by Mons. de Maupertius

KIDS	2A. Livre ancien (DCRB)	Version
2: Cat.f. partie I A	2A.3. Mentions spécifiques au type de document	15.12.08

2A.3. Zone pour les mentions spécifiques au type de document (ou au genre de publication)

Cette zone n'est pas utilisée pour les livres, les brochures et les feuilles imprimées.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4. Zone de l'adresse bibliographique (260)

Dans les règles qui suivent le terme *éditeur* est utilisé indifféremment pour *maison d'édition*, *imprimeur*, *imprimerie* ou *diffuseur* ; de même, l'expression *lieu de publication* pour *lieu d'impression* et *lieu de diffusion*. Lorsque ce n'est pas le cas, on le signale explicitement.

Sommaire:

- 2A.4A. Règle préliminaire
- 2A.4B. Lieu de publication
- 2A.4C. Nom de l'éditeur
- 2A.4D. Date de publication
- 2A.4E. Date d'impression

2A.2.4A. Règle préliminaire

2A.4A1. Ponctuation

La zone de l'adresse bibliographique est précédée d'un point, espace, tiret, espace .-
La ponctuation est générée automatiquement ou le système place l'adresse bibliographique sur une nouvelle ligne.

Le nom de l'éditeur ou du diffuseur est précédé d'un espace, deux-points, espace :
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.

La date de publication ou de diffusion est précédée d'une virgule, espace ,
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$c.

2A.4A2. Sources d'information

Les informations concernant la zone de l'adresse bibliographique sont tirées de la page de titre, du colophon (ou achevé d'imprimer) et des autres pièces liminaires (dans cet ordre de priorité). Si l'information concernant un élément ne se trouve pas dans une de ces sources, on peut utiliser n'importe quelle autre source. Elle est alors saisie entre crochets.

- 260 __ \$a Basileae
 \$b [Johann Froben]
 \$c anno 1529
- 500 __ \$a Marque d'imprimeur de Froben sur la page de titre

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

Si des informations concernant différents éléments de la zone de l'adresse bibliographique sont tirées de sources différentes, on les combine de manière à constituer une adresse bibliographique complète. Les informations qui ne proviennent pas de la page de titre sont placées entre crochets et saisies sous forme normalisée; on les transcrit en note telles qu'elles figurent sur le document.

```
260 __ $a Basileae
      $b [Johann Oporinus]
      $c [1543]
500 __ $a "Basileae ex officina Ionnis Oporini anno ... 1543 mense Agosto" –
      colophon
```

Toutefois, les informations qui ne concernent qu'un élément de l'adresse bibliographique (lieu, éditeur ou date), mais qui apparaissent dans différentes sources à l'intérieur du document, ne sont en général pas combinées. Exception, voir [2A.4C6](#).

On mentionne en note la source des informations qui n'ont pas été tirées de la page de titre.

```
260 __ $a Impressum Florentiae
      $b opera ... Philippi Iuntae
      $c anno ... 1515 mense Iulio ...
500 __ $a Adresse bibliographique tirée du colophon
```

On transcrit également en note les informations importantes qui ont été omises dans la zone de l'adresse bibliographique.

```
260 __ $a Basileae
      $b apud Frobenium
      $c anno 1537
500 __ $a "Basileae apud Hier. Frobenium et Nic. Episcopium anno 1537" –
      colophon
```

2A.4A3. Forme des éléments

Les informations sont transcrites telles qu'elles figurent dans le document. Les exceptions sont mentionnées dans des règles spécifiques.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4A4. Adresse bibliographique fictive ou erronée

Si l'adresse bibliographique dans son entier est fictive ou erronée, on la transcrit néanmoins de la manière prescrite. Si on connaît l'adresse bibliographique véritable, on la mentionne à la fin de la zone entre crochets. La source de l'adresse réelle est indiquée en note. Dans tous les autres cas, on applique les règles correspondantes (voir [2A.4B9](#), [2A.4C5](#), [2A.4D2](#)).

260 __ \$a Sadopolis
 \$b Chez Justin Valcourt ... à l'enseigne de la Vertumalheureuse
 \$c an 0000
 \$a [i.e. Bruxelles]
 \$b [Jules Gay]
 \$c [1866]
 500 __ \$a Adresse bibliographique tirée de: Pia, P., Les livres de l'enfer

2A.4A5. Adresse bibliographique masquée par une autre

Si une partie quelconque de l'adresse bibliographique originelle est masquée par une étiquette (ou quoi que ce soit d'autre) indiquant une nouvelle adresse bibliographique, on transcrit la nouvelle adresse. La mention antérieure est transcrite en note pour autant qu'elle soit lisible.

2A.4B. Lieu de publication (\$a)

2A.4B1. On transcrit le lieu de publication mis en évidence (généralement le premier). On le saisit tel qu'il figure dans la source d'information. Si le lieu de publication est accompagné du nom d'une unité administrative plus importante, telle qu'un Land ou un district, on le transcrit également. Les lieux de publication ne provenant pas d'une source prescrite sont saisis si possible dans la langue du document.

260 __ \$a Elizabeth-Town
 260 __ \$a Köln
 260 __ \$a Apud inclytam Germaniae Basileam
 260 __ \$a Commonwealth of Massachusetts, Boston
 260 __ \$a [Venezia]

2A.4B2. On transcrit également les prépositions et tout autre mot ou expression qui accompagnent le lieu de publication.

260 __ \$a A Lyon
 260 __ \$a In London

 260 __ \$a In Boston, printed
 Sur la page de titre figure: "In Boston, printed. 1705".

 260 __ \$a Printed at Bennington
 260 __ \$a Impressum fuit hoc opus Venetiis

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4B3. On peut adjoindre au lieu de publication, entre crochets, une autre forme dans la langue de l'agence catalographique, si on juge que c'est nécessaire à l'identification de ce lieu.

260 __ \$a Christiania [Oslo]
260 __ \$a Ethypothe en Levketia [Paris]

2A.4B4. Dans le cas de noms de lieux homonymes ou lorsque c'est nécessaire à l'identification du lieu de publication, on peut lui adjoindre le nom du Land, de la province, du pays, etc.⁶

260 __ \$a Cambridge [Mass.]
260 __ \$a Newport [R.I.]
260 __ \$a Washington [Pa.]

2A.4B5. Si le nom de lieu ne figure dans le document que sous forme abrégée, on transcrit cette forme ; on ajoute la forme complète ou les éléments manquants entre crochets.

260 __ \$a Mpls [i.e. Minneapolis]
260 __ \$a Rio [de Janeiro]

2A.4B6. Si la source d'information prescrite mentionne deux ou plusieurs lieux de publication, tous relatifs au même éditeur, et que le second (et les suivants) ne sont pas reliés de manière indissociable à un autre élément ou à la mention d'éditeur (voir 2A.4B8), on transcrit tous les noms de lieu dans l'ordre où ils figurent dans la source. Au-delà de trois noms, on peut abréger. On transcrit obligatoirement le premier nom ou celui qui figure en évidence. Les omissions sont signalées par "etc." entre crochets.

260 __ \$a London
 \$a York

260 __ \$a A Lausanne & se trouve à Paris
260 __ \$a A Paris [etc.]

Si plusieurs noms de lieu figurent dans plus d'une source, on transcrit les noms qui ne figurent pas dans la source retenue en note.

260 __ \$a Lugduni Batavorum
500 __ \$a "Trajecti ad Rhenum" – lieu d'impression selon le colophon

⁶ On utilise, dans la mesure du possible, les abréviations prescrites (voir Annexe B.14).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4B7. Quand un document paraît en plusieurs volumes et que le lieu de publication change en cours de parution, les lieux de publication ultérieurs sont mentionnés en note.

260 __ \$a Stuttgart
 \$a Tübingen
 500 __ \$a "Stuttgart ; Augsburg" - Variante de lieux de publication dans les vol. 33-40

2A.4B8. Si le lieu de publication figure dans le document uniquement sous forme de partie d'un autre élément et qu'il est déjà transcrit dans la zone correspondante, ou qu'il est relié au nom de l'éditeur et saisi à cet endroit, il est transcrit à titre de premier élément de la zone de l'adresse bibliographique, entre crochets et, si possible, dans la langue du document.

260 __ \$a [Breslau]
 \$b bey Caspar Closemann, Buchhandlern in Bresslaw zubefinden

2A.4B9. Si on sait que le lieu de publication qui figure sur le document est fictif ou erroné, on ajoute, entre crochets, le véritable lieu de publication. On justifie cette rectification en note. Si l'adresse bibliographique dans son entier est erronée, on applique les règles de [2A.4A4](#).

260 __ \$a A Londres [i.e. Paris]
 500 __ \$a Lieu de publication rectifié selon Weller

2A.4B10. Si le document ne porte aucun lieu de publication, mais que l'éditeur est mentionné ou connu, on saisit entre crochets, à titre de lieu de publication, le lieu où l'éditeur exerçait son activité au moment de la publication du document. On utilise si possible la forme actuelle du nom du lieu dans la langue du document.

260 __ \$a [Cambridge, Mass.]
 \$b printed by Samuel Green
 \$c 1668
 500 __ \$a Samuel Green a imprimé de 1660 à 1672 à Cambridge, Mass.

 260 __ \$a [Basel oder Strassburg]
 \$b [Johann Herwagen d. Ae.]
 500 __ \$a Herwagen a imprimé à Bâle et à Strasbourg

2A.4B11. Si seule l'adresse ou l'enseigne de l'éditeur figure sur le document, mais aucun lieu de publication, on saisit le lieu de publication entre crochets et on transcrit l'adresse ou l'enseigne comme mention d'éditeur (voir [2A.4C4](#)). On justifie le nom de lieu en note.

260 __ \$a [Paris]
 *L'adresse bibliographique mentionne: "à l'enseigne de l'éléphant",
 enseigne d'un imprimeur parisien.*

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

260 __ \$a [Bologna]

*L'adresse bibliographique mentionne: "all'insegno del Mercurio",
enseigne de Giovanni de' Rossi.*

260 __ \$a [London]

L'adresse bibliographique mentionne: "sold in St. Paul's Church Yard".

260 __ \$a [London]

*L'adresse bibliographique mentionne: "J. Pitts, Printer and Toy
Warehouse, 6 Great St. Andrew Street, 7 Dials".*

2A.4B12. Si on connaît le lieu de publication mais qu'il ne figure pas dans le document, on le saisit entre crochets. N'importe quelle source peut être utilisée pour déterminer le lieu de publication. Si un lieu de publication est incertain, on mentionne le lieu probable entre crochets, suivi d'un point d'interrogation. On peut donner les explications nécessaires en note.

260 __ \$a [Luzern]

260 __ \$a [Amsterdam?]

260 __ \$a [Newport, R.I.?)

260 __ \$a [Tübingen]

500 __ \$a Lieu d'impression tiré de VD 16; Darlow & Moule donne Reutlingen

S'il est impossible d'indiquer un lieu certain ou probable, le nom du pays, de l'Etat, etc. peut être donné à la place, si possible dans la langue du document. Si cette mention est incertaine, on la fait suivre d'un point d'interrogation.

260 __ \$a [Kanada]

260 __ \$a [Surrey?]

260 __ \$a [Preussen?]

S'il ne ressort pas de la notice pourquoi le lieu mentionné a été pris comme le lieu de publication, on le justifie en note.

500 __ \$a Lieu de publication d'après Barbier

500 __ \$a Lieu de publication d'après VD 16: Bâle, d'après Ritter: Strasbourg

Si aucun lieu, ni certain, ni probable, ne peut être donné, l'abréviation "s.l." (sine loco) est saisie à la place entre crochets. On peut donner les explications nécessaires en note.

260 __ \$a [S.l.]

500 __ \$a Lieu d'impression selon Pegg: Zürich, selon Vischer: certainement pas
Zürich

2A.4B13. Si le lieu de publication figure dans plus d'une langue ou écriture, on retient la mention correspondant à la langue du titre propre. Si ce n'est pas possible, on retient le premier lieu mentionné. Toute omission est signalée par des points de suspension. On peut transcrire les mentions parallèles en note. Si la mention retenue n'est pas rédigée en caractères latins, il est fortement recommandé de saisir les mentions parallèles en note.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4C. Nom de l'éditeur (\$b)

2A.4C1. La mention d'éditeur comprend le nom des éditeurs, diffuseurs, libraires et imprimeurs de même que les informations relatives aux lieux d'activité, à l'impression et à la réimpression qui leurs sont associées.

2A.4C2. Le nom de l'éditeur est transcrit tel qu'il figure sur le document, à savoir en respectant l'orthographe et la flexion grammaticale (avec les mots et expressions qui le précèdent). Des mentions telles que *imprimeur du roi* et les adresses sont en principe omises. Les adresses sont cependant transcrites si elles permettent d'identifier ou de dater un document. On peut omettre les données insignifiantes situées au milieu ou à la fin de la mention d'éditeur. Toute omission est signalée par des points de suspension.

Si une mention telle que *Privately printed* figure sur la page de titre, on la transcrit comme mention d'éditeur ou comme partie de cet élément.

- 260 ... \$b printed for J. Warner
- 260 ... \$b chez Testu, imprimeur-libraire
- 260 ... \$b J. Grundy, printer
- 260 ... \$b printed, and reprinted by E. Waters
- 260 ... \$b par Ian de Tournes pour Antoine Vincent
- 260 ... \$b impressit Gaspar Philippus pro Ioanne Parvo
- 260 ... \$b printed by John Baskerville for R. and J. Dodsley

- 260 __ \$a ...
 \$b ex officina Ascensiana
 \$b impendio Joannis Parvi

- 260 __ \$a ...
 \$b printed by Isaiah Thomas
 \$b sold by him in Worcester, and by said Thomas and Andrews in Boston

- 260 __ \$a Imprinted at London ...
 \$b by Richard Tottel
 *La page de titre porte: "Imprinted at London in Fleetstreete within
 Temple Barre at the sign of the Hand and Starre, by Richard Tottel".*

- 260 ... \$b printed for the author and sold by J. Roberts
- 260 ... \$b printed for the editor, and sold by him
- 260 ... \$b privately printed

- 260 ... \$b de l'Imprimerie de Balleu, se trouve chez Marcilly [et chez] les
 marchands de nouveautés
 *Les deux mentions de libraire sont reliées par une accolade précédée de
 "chez".*

- 260 ... \$b chez les marchands de nouveautés

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4C3. Si un lieu de publication est englobé dans la mention d'éditeur, on le transcrit comme partie de la mention d'éditeur, même s'il est aussi saisi entre crochets comme premier élément de la zone (voir [2A.4B8](#)).

- 260 __ \$a [London]
\$b sold by T. Richardson in London
- 260 __ \$a [Breslau]
\$b bey Caspar Closemann, Buchhandlern in Bresslaw zu befinden
- 260 __ \$a [London]
\$b Philadelphia printed, London reprinted for C. Dilly

2A.4C4. Si en lieu et place d'un nom d'éditeur ne figurent qu'une adresse, une enseigne ou les initiales de l'éditeur, on transcrit cette information comme mention d'éditeur. Si on peut identifier l'éditeur, on ajoute la forme courante de son nom entre crochets avant ou après l'adresse ou l'enseigne (ce qui convient le mieux).

- 260 __ \$a [Bologna]
\$b all'insegna del Mercurio [Giovanni de' Rossi]
- 500 __ \$a Nom de l'imprimeur d'après Borsa, G.: Clavis typographorum
librariumque Italiae 1465–1600
- 260 __ \$a ...
\$b [Costard] Rue Saint-Jean-de-Beauvais, la première porte cochère au
dessus du Collège
- 500 __ \$a Nom de l'imprimeur d'après Quérard, J. M.: La France littéraire
- 260 __ \$a ...
\$b prostant in Coemeterio D. Pauli [apud Abelem Swalle]
- 500 __ \$a Le nom de l'éditeur figure au dos de la page de titre

Si on peut identifier l'éditeur ou l'imprimeur grâce à sa marque, on saisit son nom entre crochets, même si ses initiales ou son nom complet figurent dans la marque. Toute remarque relative à l'identification de l'éditeur, à la présence d'une marque, etc. peut être faite en note.

- 260 __ \$a [Paris]
\$b [Wolfgang Hopyl]
- 500 __ \$a Marque d'imprimeur de Hopyl sur f. A₁recto (Silvestre 1066)

2A.4C5. Si on sait que la mention d'éditeur qui figure sur le document est fictive ou erronée, on ajoute une rectification entre crochets. On justifie la rectification en note. Si l'adresse bibliographique dans son entier est fictive ou erronée, on applique les règles de [2A.4A4](#).

- 260 __ \$a ...
\$b par Mathurin Marchant [i.e. John Wolfe]
- 500 __ \$a Imprimeur identifié d'après STC (2nd ed.)

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4C6. Si la mention d'éditeur trouvée dans une seule source contient plus d'un éditeur, on les transcrit en principe tous, dans l'ordre dans lequel ils figurent sur le document. On ne les sépare par la ponctuation prescrite que s'ils ne sont pas reliés par des mots ou des phrases de liaisons. Si les éditeurs sont très nombreux, on peut tous les omettre à l'exception du premier. L'omission est signalée par des points de suspension. On indique entre crochets, dans la langue de l'agence catalographique, ce qui a été omis.

260 ... \$b printed for J. Newberry, T. Becket, T. Davies, W. Jackson, in Oxford and
A. Kincaid, and Company, in Edinburgh

260 __ \$a [Pest]
\$b prostant Pestini apud authorem et Mauss bibliopolam
\$a Budae
\$b typis Leopoldi Francisci Landerer

260 __ \$a A Orléans
\$b chez Couret de Villeneuve
\$a se trouve à Paris
\$b chez Nyon Aîné ... [et 5 autres]

En présence de plusieurs mentions d'éditeurs figurant dans des sources différentes, on retient celle qui se trouve sur la page de titre pour la zone de l'adresse bibliographique. S'il s'agit d'une mention d'éditeur et d'une mention d'imprimeur, on peut transcrire les deux dans la zone de l'adresse bibliographique. Toute mention d'éditeur qui n'est pas transcrite dans la zone de l'adresse bibliographique est mentionnée en note.

260 __ \$a Lugduni
\$b apud Mauricium Roy & Ludovicum Pesnot
500 __ \$a "Lugduni Mathias Bonhomme excudebat" - Colophon

260 __ \$a London
\$b printed for Peter Parker
500 __ \$a "Printed by R.W. for Peter Parker" – Colophon. Selon Madan, R.W. est
Robert White

260 __ \$a Imprimé à Paris
\$b pour Galliot du Pré marchand libraire ...
\$b par Maistre Pierre Vidoue
500 __ \$a "Par Maistre Pierre Vidoue" est tiré du colophon

2A.4C7. Si le nom ou la forme du nom de l'éditeur d'un document en plusieurs volumes varie en cours de parution, on transcrit le nom ou la forme qui figure dans le premier volume, ou dans le volume le plus ancien, dans la zone de l'adresse bibliographique; les noms ou formes ultérieurs sont transcrits en note.

260 __ \$a ...
\$b G.J. Göschen'sche Verlagsbuchhandlung
500 __ \$a Mention d'éditeur dans les vol. 8–10: Verlag von G.J. Göschen

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4C8. S'il n'y a ni nom, ni adresse, ni marque d'éditeur ou d'imprimeur dans le document, on saisit le nom de l'éditeur entre crochets, pour autant qu'on le connaisse. Si cette information est incertaine ou douteuse, on la fait suivre d'un point d'interrogation, ou on la mentionne en note. Dans la mesure du possible, on donne en note les explications et/ou justifications nécessaires (voir [2A.4C](#)).

- 260 __ \$a [Paris]
 \$b [Imprimerie nationale]
500 __ \$a Nom de l'imprimerie d'après Martin/Walter
- 260 __ \$a Basileae
 \$b [Johann Froben?]
500 __ \$a Cet imprimé a de tout temps été attribué à Froben
- 260 __ \$a [Zürich]
 \$b [Christoph Froschauer d.Ä.]
500 __ \$a Imprimeur identifié sur la base des caractères utilisés
- 260 __ \$a [S.l.]
 \$b [s.n.]
500 __ \$a L'Index Aureliensis indique de manière erronée l'adresse bibliographique:
 Zürich : Mazochius
- 260 __ \$a [S.l.]
 \$b [s.n.]
 \$c 1530
500 __ \$a Adresse bibliographique d'après Ritter: Strassburg : Johann Herwagen
 d.Ä.; adresse bibliographique d'après Pegg (Swiss): Basel : Andreas
 Cratander; adresse bibliographique d'après VD 16: Strassburg : [s.n.]; en
 1530 Herwagen imprimait à Bâle et plus à Strasbourg

2A.4C9. Si on ne peut donner aucune mention d'éditeur, on la remplace par l'abréviation "s.n." (sine nomine) entre crochets. On peut donner les explications nécessaires en note (voir [2A.4C8](#)).

- 260 __ \$a A Paris
 \$b [s.n.]
- 260 __ \$a [S.l.]
 \$b [s.n.]

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4C10. Si le nom de l'éditeur se trouve déjà transcrit dans une autre zone et qu'il ne figure pas dans l'adresse bibliographique du document, on le répète entre crochets dans la zone de l'adresse bibliographique, dans la forme courante la plus courte.

260 __ \$a [Paris]

\$b [Symon Vostre]

\$c [25 avril 1500]

*Titre du document: "Ces presentes heures à lusaige de Paris ... furent
achevées lan mil cinq cens le xxv jour d'apvril pour Symon Vostre,
libraire ..."*

Cependant, si la mention d'éditeur provient de l'adresse bibliographique, on ne l'abrège ou ne la complète en aucun cas, même si des informations similaires ou identiques se trouvent dans d'autres zones.

2A.4C11. Si la mention d'éditeur figure dans plus d'une langue ou écriture, on retient la mention qui correspond au titre propre. Si ce n'est pas possible, on retient la première forme mentionnée. On signale les omissions par des points de suspension. On peut transcrire les formes parallèles en note. Si la forme retenue n'est pas en caractères latins, il est fortement recommandé de saisir les formes parallèles en note.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4D. Date de publication (\$c)

IDS: Dans les règles qui suivent, les termes "date de publication" et "date d'impression" sont synonymes. Lorsque ce n'est pas le cas, on le signale explicitement.

Si la sous-zone \$c contient deux dates, le code en zone 008, pos. 6 doit être modifiée en conséquence.

```
008 __  -----q18661867
260 ... $c shenat 627 [1866 ou 1867]
```

2A.4D1. Règles générales

Cet élément est prévu pour la saisie de la date de parution ou d'impression. On transcrit la date telle qu'elle figure sur le document, accompagnée le cas échéant du jour et du mois.

```
260 ... $c 7th July 1766
260 ... $c 1732, reprinted 1734
260 ... $c 1482 le XII jour de may
```

On transcrit également les mots et expressions tels que "printed in the year" et "anno". Si à la fois le lieu et la date de publication sont reliés à l'expression "printed in the year", on se base en principe sur la ponctuation pour décider si "printed" se rapporte au lieu ou à la date.

```
260 __ $a London printed
      $b [s.n.]
      $c in the year 1742
      Le document porte la mention: "London printed, in the year 1742".
```

```
260 __ $a London
      $b [s.n.]
      $c printed in the year 1742
      Le document porte la mention: "London, printed in the year 1742".
```

Si la date d'impression est reliée de manière indissociable à un autre élément ou à une autre zone (critères voir [2A.1B1](#)), on la transcrit avec l'élément auquel elle est reliée et on la répète entre crochets comme troisième élément de l'adresse bibliographique.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4D2. Rectifications et adjonctions

Chiffres romains. Les chiffres romains qui représentent des dates du calendrier grégorien ou julien sont transcrits en chiffres arabes. S'ils contiennent une erreur typographique ou qu'ils sont erronés, on les transcrit tels qu'ils figurent sur le document.

260 ... \$c anno gratiae 1614
Le document porte la mention: "Anno gratiae MDCXIV".

260 ... \$c DMLII [i.e. 1552]

Les dates des calendriers autres que les calendriers julien ou grégorien sont transcrites telles qu'elles figurent sur le document.

260 ... \$c An VII 1798
Le document porte la mention: "An VII, 1798".

Exception: s'il s'avère très important (pour identifier le document ou pour toute autre raison), de reporter la date en transcription diplomatique, on peut exceptionnellement la transcrire en chiffres romains. Dans ce cas, on ajoute entre crochets la date en chiffres arabes.

260 ... \$c MDCLVI [1656]

Chronogrammes. Si la date ne figure que sous forme de chronogramme, on la saisit en chiffres arabes et entre crochets. On peut transcrire le chronogramme en note.

260 ... \$c [1740]
500 __ \$a "Ipso anno tertio saeculo CVLarI typographiae DIVINO a VXXIIo a gerManIs InVentae" – Chronogramme à la page 193

Mention de date très longue. Si la date qui figure sur le document est très longue, on peut la remplacer par une mention normalisée entre crochets. Dans ce cas, on mentionne la source en note et on indique sous quelle forme la date y apparaît. On peut aussi, toujours en note, transcrire la date diplomatiquement.

260 ... \$c [18 mai 1507]
500 __ \$a La date figure en toutes lettres en latin sur la page de titre
ou
500 __ \$a "Anno gratiae millesimo quingentesimo septimo die vero decimoctavo Maii" – Date sur la page de titre

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

Date fictive ou erronée. Si on sait que la date qui figure sur le document est fictive ou erronée, on ajoute la date rectifiée entre crochets. On justifie cette rectification en note. Si l'adresse bibliographique dans son entier est fictive ou erronée, on applique les règles de [2A.4A4](#).

260 ... \$c DMLII [i.e. 1552]
260 ... \$c 1703 [i.e. 1730]

Si la date de publication provient de la page de titre mais qu'une date ultérieure figure dans une autre source, on ajoute la date ultérieure entre crochets comme rectificatif. On explique en note qu'il ne s'agit pas de la rectification d'une erreur typographique.

260 ... \$c 1786 [i.e. 1788]
500 __ \$a Sur la page de titre: "1786"; dans le colophon: "reprinted in 1788"

Calendriers non chrétiens. Si la date correspond à un calendrier non chrétien, on ajoute (si nécessaire), entre crochets, la date dans sa forme moderne (jour, mois, année). On peut donner des explications en note.

260 ... \$c shenat 627 [1866 ou 1867]
260 ... \$c an 7 [1798 ou 1799]
260 ... \$c ventôse an 3 [février/mars 1795]
260 ... \$c prid. Kal. Dec. [30 novembre] 1488
260 ... \$c die natalis Christi [25 décembre] 1498

260 ... \$c [13 thargélion 1531]
500 __ \$a "Chiliossto pentakosioisto triakosto proto thargelionos triskaidekate" [13? mai? 1531] – colophon
Thargélion est l'avant-dernier mois du calendrier attique ; on le fait généralement coïncider avec mai/juin. Mais on ne peut pas déterminer avec certitude si l'imprimeur a daté le document avec le calendrier attique ou un autre.

Calendriers non grégoriens. Si on sait que le calendrier utilisé pour dater le document ne commence pas le 1er janvier, on ajoute à la date, entre crochets, la mention de l'année précédente, ou suivante, en fonction du calendrier moderne.

260 __ \$a Impressum Florentiae ...
\$c 1517 mense Ianua. [janvier 1518]
Au début du 16ème siècle à Florence, on utilisait le style de l'Annonciation (début de l'année: 25 mars). Les dates comprises entre le 1er janvier et le 25 mars doivent donc être incrémentées d'une année.

Dates selon l'ancien style/nouveau style

Si on sait que la date de publication correspond à l'ancien style (au calendrier julien), on saisit entre crochets la date correspondante dans le nouveau style (calendrier moderne), sans corriger le jour ou le mois (s'ils sont mentionnés). En cas de doute, on s'abstient.

260 ... \$c 1606 [i.e. 1607]

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

En présence de deux dates consécutives sur le document, une qui correspond à l'ancien style, l'autre au nouveau, on les transcrit toutes les deux, séparées par une barre oblique. On ajoute entre crochets la date qui correspond au calendrier moderne.

260 ... \$c 1690/1 [i.e. 1691]
260 ... \$c 1690/1691 [i.e. 1691]

Date de copyright⁷. Si la date de copyright figure dans le document et qu'elle diffère de la date de publication, on peut la mentionner en note.

260 ... \$c 1967
500 __ \$a Date de copyright: 1965
La date de copyright figure au verso de la page de titre

260 ... \$c 1896
500 __ \$a Date de copyright: 1894. La date de publication figure au verso de la page de titre

2A.4D3. Si la date de publication ne figure pas dans le document, mais qu'on la connaît, on la saisit entre crochets. N'importe quelle source peut être utilisée pour déterminer la date de publication. Toutefois, il est recommandé d'utiliser à cette fin des bibliographies et des ouvrages de référence dont la fiabilité est reconnue. On mentionne la source en note, ainsi que toute explication jugée nécessaire.

260 ... \$c [1568]
500 __ \$a Date de publication d'après Vischer

260 ... \$c [1568]
500 __ \$a Date de publication d'après Vischer; VD 16 indique de manière erronée 1567

2A.4D4. Si le document n'a pas de date de publication, mais qu'il y a une date de copyright, on transcrit la date de copyright à la place de la date de publication.

260 ... \$c c1894

2A.4D5. Une date de publication probable peut être déterminée l'aide de n'importe quelle source à disposition. Les explications nécessaires sont données en note. Si une date figure en évidence sur la page de titre et que cette date ne correspond pas clairement à la date de publication, on la transcrit dans la zone du titre et de la mention de responsabilité ou en note.

260 ... \$c [1794?]
500 __ \$a "December 25, 1794" – En haut de la page de titre

⁷ Cette règle concerne les copyrights modernes (aux États-Unis, par ex., dès 1870).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4D6. Si on ne trouve pas de date de publication pour le document, on mentionne toujours une année probable ou approximative, en se conformant aux indications suivantes:

[1560?]	date de publication probable
[ca 1560]	date de publication approximative
[ca 1560?]	date de publication approximative probable
[avant 1479]	date antérieure à
[après le 21 août 1479]	date postérieure à
[1727 ou 1728]	l'une ou l'autre date
[entre 1693 et 1703]	période certaine
[entre 1693 et 1703?]	période probable
[167-]	décennie certaine
[167-?]	décennie probable
[16--]	siècle certain
[16--?]	siècle probable

2A.4D7. En présence d'ouvrages en plusieurs volumes dont la parution s'étend sur plusieurs années, on mentionne la date de publication du premier volume paru et celle du dernier volume paru, en les reliant par un trait d'union.

260 ... \$c 1513-1524

La date de publication des différents volumes peut être mentionnée en note. Cette note est surtout utile quand l'ordre des numéros de volumes ne correspond pas à l'ordre des dates de publications.

260 ... \$c 1550-1564

500 __ \$a Vol. 1: 1561; vol. 2: 1564; vol. 3: 1562; vol. 4: 1560

2A.4D8. Si les pages de titre de certains volumes d'un document portent des dates de publication différentes de celles qui correspondent à l'ensemble de l'ouvrage, on mentionne ces dates divergentes en note. Toutefois, si l'une de ces dates est plus pertinente que celle qui correspond à l'ensemble de l'ouvrage, on la saisit comme rectification (voir [2A.4D2](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.4. Adresse bibliographique	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.4E. Date d'impression

Si la date d'impression est plus récente que celle de l'élément correspondant à la date de publication, on transcrit la date d'impression en note.

260 ... \$c 1786
500 __ \$a Date d'impression: 1788

Si la date d'impression diffère de la date de publication, qu'elle figure dans le document, mais qu'elle est erronée, on la transcrit telle quelle et on la rectifie entre crochets.

260 ... \$c 1786
500 __ \$a Date d'impression: 1798 [i.e. 1789]

Toute explication relative à la date d'impression peut être donnée en note.

Exemple d'adresse bibliographique complexe et solutions possibles

Description du document

1er feuillet (aa ₁ recto)	page de titre de l'index, contient des informations sur le titre
6ème feuillet (aa ₆ recto)	marque d'imprimeur de Kerver, pas d'adresse bibliographique
7ème feuillet (a ₁ recto)	substitut de la page de titre portant la marque d'éditeur de Petit, des informations sur le titre et une mention d'éditeur sans date
204ème feuillet (B ₆ verso)	colophon, mention d'impression avec date.

260 __ \$a Venales reperiuntur Parisius
\$b in vico sancti Iacobi ad intersignum Leonis Argentei [Jean Petit]
\$c [14 novembre 1498]
500 __ \$a "Impressum Parrhisiis opera Magistri Georgii Wolff Thielmannique Kerver anno domini millesimo quadingentesimo nonagesimo octavo XVIII Kalendas decembres" [14 novembre 1498] – colophon (f. B₆verso). Marque d'éditeur de Jean Petit sur f. a₁recto, marque d'imprimeur de Thielmann Kerver sur f. aa₆recto

ou

260 __ \$a Venales reperiuntur Parisius
\$b in vico sancti Iacobi ad intersignum Leonis Argentei [Jean Petit]
\$b opera Magistri Georgii Wolff Thielmannique Kerver
\$c anno domini millesimo quadingentesimo nonagesimo octavo XVIII Kalendas decembres [14 novembre 1498]
500 __ \$a "Magistri ..." et date tirés du colophon

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5. Zone de la description matérielle (collation) (300)

Sommaire:

- 5A. Règle préliminaire
- 5B. Nombre d'unités matérielles
- 5C. Mention d'illustration
- 5D. Dimensions et format
- 5E. Matériel d'accompagnement

2A.5A. Règle préliminaire

2A.5A1 Ponctuation

La zone de la description matérielle (collation) est précédée d'un point, espace, tiret, espace
. U-U

La ponctuation est générée automatiquement ou le système place l'adresse bibliographique sur une nouvelle ligne.

La mention d'illustration est précédée d'un espace, deux-points, espace U:U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$b.

La mention de format est précédée d'un espace, point-virgule, espace U:U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$c.

La mention du matériel d'accompagnement est précédée d'un espace, signe plus, espace
U+U
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$e.

La mention des détails physiques du matériel d'accompagnement est mise entre parenthèses
()
Ces parenthèses doivent être saisies à la main.

2A.5A2. Sources d'information

Les informations concernant la zone de la description matérielle peuvent être tirées de l'ensemble du document.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5B. Nombre d'unités matérielles (\$a)

Publications en une seule unité physique

2A.5B1. Règle générale

On indique le nombre total de feuillets, de pages ou de colonnes en fonction du document. Si les feuillets du document sont numérotés des deux côtés, ou imprimés des deux côtés mais pas numérotés, on indique le nombre d'unités matérielles en terme de pages. Si seul un côté des feuillets du document est numéroté, ou si seul un côté des feuillets est imprimé et que ces feuillets ne sont pas numérotés, on indique le nombre d'unités matérielles en terme de feuillets. Si les feuillets sont numérotés et ne sont imprimés que d'un côté, on le mentionne en note. Le terme de colonne n'est utilisé que si chaque page contient effectivement plusieurs colonnes et que ces colonnes sont numérotées. Si le document contient des séquences de feuillets, de pages et/ou de colonnes, chaque séquence est mentionnée de manière distincte, suivie du terme approprié.

Par nombre total de feuillets, etc. on entend le nombre indiqué sur le dernier feuillet, etc. numéroté. Ce nombre constitue la base de la mention du nombre d'unités matérielles. Les adjonctions éventuelles sont faites selon les règles de [2A.5B3](#). On transcrit les chiffres arabes et romains tels qu'ils figurent sur le document, y compris les majuscules et minuscules pour les chiffres romains. Si les feuillets ou les pages d'un document ne sont pas désignés par des nombres mais par des lettres, on transcrit la première et la dernière lettre, suivies des abréviations f. ou p. On utilise les chiffres arabes pour indiquer le nombre d'unités matérielles des documents qui ne sont numérotés ni en chiffres arabes, ni en chiffres romains, ou dont les numéros sont écrits en toutes lettres.

300 __ \$a X, 32 p., 86 f.

300 __ \$a LXIII, [1] p.

300 __ \$a xii, 120 f.

300 __ \$a 381 col.

300 __ \$a a-h p.

300 __ \$a 99 p.

500 __ \$a Les pages sont numérotées en toutes lettres de "one" à "ninety-nine"

2A.5B2. Feuille imprimée pliée normalement

Si on a affaire à une feuille pliée normalement en deux (pour obtenir 4 pages), on indique le nombre d'unités matérielles de la même manière que pour un volume. Cette règle s'applique même si une seule des quatre pages est imprimée. Pour tous les autres cas de feuilles imprimées, voir les règles [2A.5B14-2A.5B15](#).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5B3. Pages ou feuillets non numérotés

Si des pages ou des feuillets non numérotés (imprimés ou blancs) ne font pas partie d'une séquence numérotée, on les compte en utilisant le terme de la séquence numérotée. Si le cas n'est pas clair, on les compte comme des pages, sauf s'ils ne sont imprimés que d'un côté: dans ce cas, on les compte comme des feuillets. On saisit le nombre obtenu en chiffres arabes, entre crochets. Les feuillets blancs manquants dont on suppose l'existence uniquement à cause de la signature et dont la présence dans d'autres exemplaires du même document n'est pas attestée, ne sont pas pris en compte. On compte en revanche les feuillets blancs situés au début du premier cahier ou à la fin du dernier cahier, lorsqu'ils sont présents dans l'exemplaire en main ou si on sait qu'ils le sont dans d'autres exemplaires.

300 __ \$a [8], 328 p.

300 __ \$a [2], 328, [6] p.

300 __ \$a III, [1], 88 p.

300 __ \$a 64 p., [2], 16 f.

Les feuillets non numérotés introduisent la deuxième séquence numérotée.

300 __ \$a 64, [4] p., 16 f.

Les feuillets non numérotés ne sont pas reliés à une séquence numérotée et l'un d'eux au moins est imprimé au verso.

Il faut tenir compte du fait qu'une séquence numérotée inclut souvent des pages ou des feuillets non numérotés. On soustrait dans ce cas les pages comprises entre la première page qui porte un numéro et la page un.

300 __ \$a [2], 40 p.

Les pages du document sont numérotées de 3 à 40; quatre pages non numérotées les précèdent.

Les pages ou feuillets blancs non numérotés qui interrompent une séquence numérotée sont traités de la manière suivante.

300 __ \$a 200, [8], 201–232 p.

Si le nombre de pages blanches est peu important, on peut également les mentionner selon [2A.5B7](#).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5B4. Pages d'errata

Les pages d'errata incluses dans le document (mais pas les feuilles volantes imprimées après coup), sont décrites de la même manière que les autres pages du document. On signale leur présence en note (voir [2A.7C16](#)).

- 300 __ \$a 136, [2] p.
- 500 __ \$a Errata à la p. [137]

2A.5B5. Annonces publicitaires

Les pages qui ne contiennent que des annonces publicitaires peuvent être brièvement mentionnées dans la mention du nombre d'unités matérielles ou en note, lorsqu'elles font manifestement partie du document. C'est le cas lorsqu'elles sont incluses dans la pagination, ou imprimées sur des pages contenues dans un des cahiers du document ou dans un cahier séparé qui fait indubitablement partie du document, ou lorsqu'on sait qu'elles figurent dans d'autres exemplaires.

- 300 __ \$a 124 p. (p. 119–124 annonces publicitaires)
- 300 __ \$a 121, [3] p.
- 500 __ \$a Annonces publicitaires à la fin, p. [1–3]
- 300 __ \$a 124, 8 p.
*Les annonces sont imprimées dans un cahier numéroté séparément,
publié avec le document.*
- 500 __ \$a Annonces publicitaires à la fin, p. [1]–8

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5B6. Plusieurs séquences numérotées

Si le document présente plusieurs séquences numérotées, on les mentionne toutes. On donne les explications nécessaires en note.

300 __ \$a xii, 13–176 p.

Le document est paginé comme suit: [i]–xii, 13–176.

300 __ \$a XXII, 34, IV, 24, II, 20, 18 p.

Si ce n'est pas possible, on choisit l'une des options suivantes:

- a) On indique le nombre total de pages ou de feuillets, suivi de l'expression "pagination multiple" ou "foliotage multiple".

300 __ \$a 1024 p., pagination multiple

300 __ \$a 256 f., foliotage multiple

- b) On saisit la mention spécifique du type de document.

300 __ \$a 1 vol (pagination multiple)

300 __ \$a 1 portefeuille

Si on retient une de ces options, on peut indiquer toutes les séquences numérotées en note.

Si un document porte, en plus de sa propre séquence numérotée, une numérotation en tant que partie d'une séquence plus large, on ne mentionne que la numérotation propre au document lui-même. On peut exceptionnellement indiquer l'autre numérotation en note.

300 __ \$a 328 p.

500 __ \$a Egalement paginé 501–828

Si la séquence numérotée constitue une partie d'une séquence plus large (par exemple un volume d'un ouvrage en plusieurs volumes) ou si on a l'impression que le document est incomplet (voir [2A.5B12](#)), on indique les numéros du premier et du dernier feuillets (pages ou colonnes). Le terme ou l'abréviation correspondant précède habituellement les numéros (pages, feuillets ou colonnes).

300 __ \$a F. 81–94

300 __ \$a P. 713–797

Partie d'un ouvrage plus important.

300 __ \$a [2], 713–797, [1] p.

Document complet, par ex. tiré à part.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5B7. Mentions plus détaillées et rectifications

S'il s'avère nécessaire de donner plus d'informations sur la pagination, le foliotage ou les pages ou feuillets blancs, on peut étendre la mention du nombre d'unités matérielles en ajoutant les données supplémentaires à la suite, entre parenthèses. Les mentions plus longues ou plus détaillées sont faites en note.

300 __ \$a 91, [1] f. (le dernier blanc)
300 __ \$a 215 p. (p. [205]–[206] blanches)

300 __ \$a [1], 620 [i.e. 622], [5] p.
500 __ \$a Pages non numérotées entre les p. 261 et 262, entre les p. 450 et 451 un feuillet blanc? découpé, entre les p. 456 et 457 il manque du texte, les numéros de pages 543–544 ont été sautés, entre les p. 588 et 589 un f. numéroté 589 collé (verso non numéroté), le numéro de page 616 est répété

Si on sait que le nombre désignant la dernière unité (page, feuillet, colonne) d'une séquence est erroné, on transcrit le nombre erroné. On le fait suivre du nombre rectifié entre crochets. On peut également transcrire les séquences de manière à faire apparaître l'origine de l'erreur. On peut donner des explications supplémentaires en note.

300 __ \$a XIV, 823 [i.e. 328] p.
500 __ \$a La page 328 est numérotée 823 par erreur

300 __ \$a 252 [i.e. 264] p.
500 __ \$a Les numéros de pages 221–232 sont répétés
ou
300 __ \$a 232, 221–251 p.

Voir aussi le second exemple du paragraphe précédent.

2A.5B8. Pas de numérotation

Si le document entier n'est ni paginé ni folioté, on compte les pages ou les feuillets. Le total est saisi entre crochets. On compte depuis la première page du premier cahier jusqu'à la dernière page du dernier cahier, en respectant les règles de [2A.5B3](#). On inclut les pages ou feuillets blancs.

300 __ \$a [104] p.
300 __ \$a [88] f.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5B9. Planches

Le nombre de planches qui figurent dans le document se mentionne à la suite de la dernière séquence de pagination ou de foliotage, que ces planches soient regroupées ou dispersées dans le document, et même s'il n'y a qu'une seule planche. Les séquences de planches non numérotées sont traitées de la même façon que les séquences non numérotées de feuillets (voir [2A.5B3-2A.5B8](#)). On ne fait pas la différence entre les planches imprimées d'un côté et celles qui le sont des deux. On peut donner les explications nécessaires en note.

- 300 __ \$a 246 p., 24 pl.
- 300 __ \$a 312 p., XI, 13 pl.
- 300 __ \$a XII, 120 p., XII, [4] pl.
- 300 __ \$a X, 32, 47 p., [1] pl.

2A.5B10. Feuilletts dépliant

Les feuillets dépliant sont mentionnés comme tels. Les règles de 2A.5B9 s'appliquent également dans ce cas.

- 300 __ \$a 122 f. dépl.
- 300 __ \$a 230 p., 25 pl. (certaines dépliantes)

2A.5B11. Feuilletts doubles

Si des pages ou des feuillets numérotés sont imprimés sur des feuillets doubles (cas par ex. des livres orientaux de format traditionnel), on les mentionne suivant leur numérotation comme des pages ou des feuillets. Les feuillets doubles non numérotés sont comptés comme des pages (deux pages imprimées par feuillet double) ou comme des feuillets (une page imprimée par feuillet double). La présence de feuillets doubles est systématiquement mentionnée en note.

- 300 __ \$a [36] p.
- 500 __ \$a Imprimé sur feuillets doubles
- 300 __ \$a [18] f.
- 500 __ \$a Imprimé sur 18 feuillets doubles

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5B12. Exemplaires incomplets

S'il manque des pages ou des feuillets à un document et qu'on ne peut pas déterminer le nombre exact de pages à l'aide d'un exemplaire complet (ou sur la base de la description d'un exemplaire dans une bibliographie ou un catalogue), on mentionne le nombre figurant sur la dernière (ou la première) unité numérotée (page ou feuillet), en le faisant suivre (ou précéder) d'un signe "+". On mentionne en note que l'exemplaire décrit est incomplet.

300 __ \$a XXIV, 178+ p.

590 __ \$a Exemplaire incomplet, toutes les pages après la p. 178 manquent

300 __ \$a [8+], 237, [1] f.

590 __ \$a Exemplaire incomplet, plusieurs feuillets manquent au début (y.c. la page de titre)

300 __ \$a P. +41–100

590 __ \$a Exemplaire incomplet, plusieurs feuillets manquent au début

2A.5B13. Publications à feuillets mobiles

En présence d'une publication à feuillets mobiles, le nombre d'unités matérielles est remplacé par la mention "publication à feuillets mobiles". On indique le nombre de volumes dans les données d'exemplaires. On ajoute le cas échéant la mention "régulièrement mise à jour".

2A.5B14. Feuilles, rouleaux, boîtes, portefeuilles, etc.

Pour un document qui se présente sous une autre forme qu'un volume (feuille, rouleau, boîte, portefeuille, etc.), on saisit une indication de type de document adéquate, précédée du chiffre arabe "1". Si le document est paginé ou folioté, on peut le mentionner entre parenthèses à la suite.

300 __ \$a 1 portefeuille (26 feuilles)

2A.5B15. Feuilles imprimées (placards, dépliants)

(Voir aussi [2A.5B2](#)). Un document constitué d'une feuille imprimée et qui est destiné à être utilisé non plié (qu'il se présente ou non sous forme pliée actuellement ou au moment de sa publication) est décrit comme un placard.

300 __ \$a 1 feuille

300 __ \$a 1 placard

Les dépliants et leporellos (feuilles pliées en accordéon) sont décrits comme suit.

300 __ \$a 1 dépliant ([6] p.)

Feuille imprimée des deux côtés et pliée deux fois.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

Documents en plusieurs unités matérielles

2A.5B16. Si un document est publié en plusieurs unités matérielles, la désignation de ces unités est précédée par un chiffre arabe indiquant leur nombre, sans compter le matériel d'accompagnement (voir [2A.5E](#)).

300 __ \$a 3 vol.
300 __ \$a 2 portefeuilles
300 __ \$a 5 feuilles (versos blancs)

Si le document paraît en plusieurs fascicules destinés à être reliés en un ou plusieurs volumes, on indique le nombre de pages, de feuillets ou de volumes de l'ensemble définitivement constitué. On mentionne en note que l'ouvrage a paru en plusieurs fascicules.

Si les différentes parties de l'exemplaire en main ont été reliées différemment que ne le prévoyait l'éditeur, on indique le nombre d'unités prévu par l'éditeur. On mentionne en note le nombre d'unité propre à l'exemplaire (voir [2A.7C18](#)).

300 __ \$a 6 vol.
590 __ \$a Relié en 3 vol.

2A.5B17. Si le nombre d'unités matérielles effectivement parues diffère de la numérotation attribuée par l'éditeur, on le mentionne en note, sauf si on saisit la numérotation du document dans une note "contient".

300 __ \$a 5 vol.
500 __ \$a Les volumes sont numérotés: 1, 2A, 2B, 2C, 3

300 __ \$a 5 vol.
500 __ \$a La page de titre du vol. 5 porte la numérotation "Vol. 5-8"

2A.5B18. Pour les documents divers qui ont été publiés sous forme de dossiers ou qui ont été réunis sous cette forme par la bibliothèque, comme par exemple des pamphlets, des placards, des coupures de presse, des cartes (voir [2A.0B3](#)), on utilise le terme "pièces". Les différentes pièces peuvent être décrites de manière plus détaillée en note.

300 __ \$a Ca 6700 pièces
500 __ \$a Pamphlets, placards, manuscrits, photographies, etc.

2A.5B19. Si les différentes parties d'un document présentent une pagination continue, on la mentionne entre parenthèses à la suite du nombre d'unités.

300 __ \$a 8 vol. (894 p.)

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

Les séquences de numérotation préliminaires ne sont pas mentionnées dans la zone de la description matérielle, à moins que seul le premier volume ne présente une telle séquence. On peut indiquer l'entier des séquences en note.

300 __ \$a 3 vol. (XX, 804 p.)

Seul le premier volume contient une séquence numérotée préliminaire.

300 __ \$a 3 vol. (804 p.)

500 __ \$a Vol. 1: XX, 202 p.; vol. 2: XX, 203–512 p.; vol. 3: XXI, [1], 513–804 p.

2A.5B20. Si la numérotation des pages n'est pas continue, on pourra indiquer la numérotation de chaque partie, au choix, entre parenthèses à la suite du nombre d'unités, ou en note.

300 __ \$a 2 portefeuilles (12, 18 feuilles)

300 __ \$a 5 vol. (32, 36, 48, 36, 18 p.)

300 __ \$a 3 vol. (V, [1], 31, [1]; VI, 32; III, [1], 49, [1] p.)

300 __ \$a 3 vol.

500 __ \$a Vol. 1: V, [1], 31, [1] p.; vol. 2: VI, 32 p.; vol. 3: III, [1], 49, [1] p.)

2A.5B21. Si un document qui devait être publié en plusieurs parties cesse de paraître (ou qu'il semble qu'il ait cessé de paraître), on décrit le document incomplet tel quel (en indiquant le nombre de pages pour un volume unique ou le nombre de volumes pour un document en plusieurs volumes, par exemple). On donne les explications nécessaires en note.

300 __ \$a 2 vol.

500 __ \$a A cessé de paraître?

300 __ \$a 627 p.

500 __ \$a Le volume 2 n'a jamais paru

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5C. Mentions d'illustration (\$b)

2A.5C1. On signale les illustrations par l'abréviation "ill.". Les illustrations de moindre importance peuvent être ignorées. Les éléments de décoration, les pages de titre gravées (gravure sur cuivre par exemple), les ornements de toute sorte (vignettes, encadrements de titres, marques d'imprimeur) ne sont pas considérés comme des illustrations. Une ornementation importante peut cependant être mentionnée en note (voir [2A.7C10](#)).

300 __ \$a 8 vol.
\$b ill.

300 __ \$a 492 p.
\$b ill.

300 __ \$a 246. p, 32 pl.
\$b ill.

On peut mentionner la technique graphique utilisée.

300 ... \$b ill. (gravures sur bois)

300 ... \$b 30 ill. (eaux-fortes)

2A.5C2. Si on estime que les catégories d'illustrations méritent d'être détaillées, on peut le faire en énumérant les termes correspondants par ordre alphabétique: arbres généalogiques, blasons, cartes, diagrammes, fac-similés, formulaires, musique, plans, portraits (utilisé aussi bien pour les portraits individuels que pour les portraits de groupes), tableaux, etc.

L'abréviation "ill." est remplacée par un ou plusieurs de ces termes s'il s'agit des seules catégories d'illustrations présentes dans le document.

300 __ \$a 492 p.
\$b cartes

Les catégories d'illustrations sont en revanche précédées de l'abréviation "ill.", s'il ne s'agit pas des seules catégories d'illustrations présentes dans le document.

300 __ \$a 492 p.
\$b ill., cartes, plans

2A.5C3. On peut mentionner qu'une partie ou toutes les illustrations sont en couleur.

300 ... \$b ill. en couleur

300 ... \$b ill., cartes en couleur, portraits (certains en couleur)

300 ... \$b ill. (certaines en couleur), cartes, plans

Les illustrations coloriées à la main ne sont pas signalées comme illustrations en couleur, sauf si le document a été édité avec les illustrations coloriées à la main. Un coloriage spécifique à l'exemplaire en main se mentionne en note (voir [2A.7C10](#) et [2A.7C18](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5C4. On indique le nombre d'illustrations s'il peut être aisément établi (par exemple en présence d'illustrations numérotées mentionnées dans une table).

300 ... \$b 94 ill.
300 ... \$b ill., 8 facs.
300 ... \$b 1 ill., 1 carte

2A.5C5. Si une partie ou l'ensemble des illustrations se présentent sur les pages de garde, on peut le mentionner en note.

300 ... \$b ill., cartes
500 __ \$a Cartes imprimées sur les pages de garde

2A.5C6. Si un document est constitué uniquement ou essentiellement d'illustrations, on le mentionne à l'aide des expressions "tout en ill." ou "principalement des ill.". S'il s'agit essentiellement d'une catégorie d'illustrations (voir [2A.5C2](#)), on remplace l'expression "ill." par le terme correspondant.

300 __ \$a 518 p.
 \$b tout en ill.

300 __ \$a 518 p.
 \$b principalement des cartes

2A.5C7. Les illustrations qui ont été éditées en même temps qu'un document et qui se trouvent dans une pochette fixée à ce document sont indiquées dans la mention d'illustration. On signale en note qu'elles se trouvent dans une pochette annexe. Le nombre d'illustrations est indiqué en note afin qu'on sache clairement combien il y a d'illustrations dans la pochette.

300 ... \$b ill., 4 cartes
500 __ \$a Les cartes se trouvent dans une pochette

300 ... \$b 12 cartes
500 __ \$a 4 cartes se trouvent sur 2 feuilles pliées dans une pochette

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5D. Dimensions et format (§c)

2A.5D1. La hauteur de la reliure, mesurée parallèlement au dos, ou celle du document lorsqu'il n'est pas relié, s'indique en centimètres. On arrondit au centimètre supérieur.

300 ... §c 18 cm
Le document mesure 17,1 cm.

Si on mentionne la dimension, on peut indiquer en note le fait ou la supposition que le document en main a été coupé ou qu'il présente des marges larges.

Le format réel, dans la mesure où il peut être établi, est ajouté entre parenthèses à la suite la mention de hauteur. Le format s'indique comme suit: 2°, 4°, 8°, 12°, 16°, etc. L'indication 1° désigne les documents constitués de feuilles non pliées.

300 ... §c 20 cm (4°)

300 ... §c 20 cm (4° et 8°)
Document constitué à la fois de feuilles pliées in quarto et de feuilles pliées in octavo.

2A.5D2. Si la largeur d'un volume est supérieure à sa hauteur ou inférieure à la moitié de sa hauteur, on indique la largeur à la suite de la mention de hauteur, en les séparant par un signe de multiplication.

300 ... §c 20 x 32 cm
300 ... §c 20 x 8 cm

2A.5D3. Si les différentes unités d'un ouvrage en plusieurs volumes sont de hauteur différente, on indique la hauteur du volume le plus bas et celle du volume le plus haut, en les séparant par un trait d'union.

300 ... §c 24-28 cm

2A.5D4. Feuilles imprimées

On indique la hauteur et la largeur d'une feuille non pliée.

300 __ \$a 1 feuille
§c 48 x 30 cm

Pour les dépliants et les leporellos (feuilles pliées en accordéon), on indique uniquement la hauteur de la feuille pliée.

300 __ \$a 1 leporello ([6] p.)
§c 18 cm

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.5. Collation	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.5E. Mention du matériel d'accompagnement (\$e)

2A.5E1. On parle de matériel d'accompagnement lorsque le livre constitue la majeure partie du document. S'il est impossible de déterminer quelle partie prédomine, il faut envisager de cataloguer le document comme une publication en plusieurs volumes / plusieurs parties. Le matériel d'accompagnement est édité en même temps (ou presque) que le livre et est destiné à être utilisé avec lui. Le nombre d'unités matérielles est indiqué en chiffres arabes. Le matériel d'accompagnement est désigné par une expression qui indique la nature du matériel.

300 __ \$a 272 p.
 \$b ill.
 \$c 24 cm (8°)
 \$e 1 liste de prix

On ajoute entre parenthèses toute précision utile relative au matériel d'accompagnement.

300 __ \$a 212 p.
 \$b ill.
 \$c 21 cm (8°)
 \$e 1 atlas (38 p., 19 pl. : cartes en couleur ; 37 cm (2°))

300 __ \$a 272 p.
 \$b ill.
 \$c 25 cm (8°)
 \$e 1 carte (couleur ; 65 x 40 cm)

Le matériel d'accompagnement peut également être décrit ou mentionné en note (voir [2A.7C11](#)).

2A.5E2. Si le matériel d'accompagnement est édité dans une pochette fixée au livre, on mentionne en note qu'il se trouve dans une pochette. Si la pochette contient des illustrations, il ne s'agit pas d'un matériel d'accompagnement (voir [2A.5C7](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.6. Collection	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.6. Zone de la collection (490)

On trouve rarement des titres de collection dans les imprimés anciens. Attention par conséquent à bien distinguer les véritables titres de collection des compléments du titre propre ou des autres titres. S'il s'agit d'authentiques titres de collection, voir le **chapitre 2.6** (voir à ce sujet la [section 13](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7. Zone des notes (5xx)

Sommaire:

7A. Règles générales

7B. Règle préliminaire

7C. Notes

2A.7A. Règles générales

Les notes précisent et complètent la description formelle, notamment dans les cas où les règles ne permettent pas d'inclure certaines informations dans les autres zones. N'importe quel aspect d'un document peut ainsi être mentionné en note.

Par nature, les notes ne peuvent pas être énumérées de façon exhaustive, mais on peut les regrouper en catégories selon les zones de la description bibliographique dans lesquelles elles interviennent. Outre les notes relatives à ces zones, il peut y avoir des notes qui ne se rapportent à aucune zone en particulier, mais à l'ensemble de la publication. Les notes qui concernent plus d'un élément ou plus d'une zone peuvent être réunies en une seule, ce qui est particulièrement utile lorsqu'elles sont toutes basées sur la même source.

Si le document à cataloguer ne peut pas être identifié clairement par les zones qui précèdent, on mentionne en note tous les éléments nécessaires à une identification sans ambiguïté.

Lorsque cela s'avère pertinent, on peut également renvoyer à des descriptions détaillées dans d'autres catalogues ou bibliographies (voir [2A.7C14](#)).

Les notes peuvent également servir à justifier des entrées supplémentaires, par exemple aux noms de personnes, titres, ou à la provenance.

Les notes sont en général facultatives. Les cas où elles sont obligatoires sont mentionnés dans les règles.

2A.7B. Règles préliminaires

2A.7B1. Ponctuation

Chaque note est introduite par un point, espace, tiret, espace ou commence sur une nouvelle ligne.

La ponctuation est générée automatiquement ou le système place les notes sur une nouvelle ligne.

Les textes d'introduction propres à certaines notes sont séparés du contenu principal par deux-points, espace :␣

Ponctuation à saisir à la main.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7B2. Sources d'information

Les informations mises en notes peuvent être tirées de n'importe quelle source pertinente. Les crochets ne sont utilisés que pour les adjonctions à l'intérieur de citations.

2A.7B3. Forme des notes

Usage des majuscules. Pour la saisie des majuscules et des minuscules on suit les mêmes règles que dans la zone du titre et de la mention de responsabilité.

Ordre de succession des informations. Si les informations se rapportent aux zones de la description bibliographique, elles sont transcrites dans l'ordre de succession de ces zones, avec la ponctuation appropriée.

500 __ \$a Adaptation de: Germinie Lacerteux / Edmond et Jules de Goncourt

500 __ \$a Ed. originale: London : Gray, 1871

500 __ \$a Ed. rév. de: 3rd. ed. London : Macmillan, 1953

Citations. Une citation tirée du document ou d'une autre source doit être mise entre guillemets. Toute citation doit être accompagnée de la mention de sa source, sauf si cette source est la page de titre.

500 __ \$a "Extracted from the minutes of the Society for the Propagation of the Gospel in Foreign Parts"

500 __ \$a "Generally considered to be by William Langland" - Harvey, P. Oxford companion to Engl. lit.

500 __ \$a "The principal additional music, contained in 72 pages, may be had, half bound, with or without the rules, price four shillings and ninepence" - Préface

Notes avec texte d'introduction normalisé et sous-zones structurées. Dans un souci d'homogénéité, les textes d'introduction (mots ou expressions) qui sont identiques pour des notes de même type sont toujours générés automatiquement par le système. C'est le cas, par exemple, pour la note 505 "Contenu", la note 509 "Titre original" et la note 534 "Version originale". Le contenu de ces notes est structuré en sous-zones (voir à ce sujet le Manuel du format).

Notes non structurées, sans texte d'introduction normalisé. Si une information est donnée dans une note non structurée, sans génération automatique d'un texte d'introduction (par ex. 500), les formulations personnelles doivent être aussi courtes et précises que possible.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7C. Notes

Les pages qui suivent offrent un aperçu des notes possibles; on peut rédiger d'autres notes si on le désire. L'usage spécifique de la plupart de ces notes a déjà été abordé lors de la description des zones précédentes. Les notes se font dans l'ordre où elles apparaissent dans les règles qui suivent. Toutefois, si une note particulière est d'importance primordiale, on peut la mettre au début.

2A.7C1. Nature, portée, etc. d'un document (500)

Des notes à ce sujet sont faites lorsqu'elles permettent de développer ou d'expliquer un titre propre ou un complément du titre.

- 500 __ \$a Annonce
- 500 __ \$a Satire contre William Pulteney
- 500 __ \$a Prospectus pour: Pope's Essay on criticism. London, 1745

2A.7C2. Langue du document; traduction ou adaptations (500)

La langue du document ou le fait qu'il s'agisse d'une traduction ou d'une adaptation est signalé en note, à moins que ces informations ne se dégagent déjà de la description bibliographique.

- 500 __ \$a Textes parallèles latin et anglais
- 500 __ \$a Texte anglais avec trad. latine et française
- 500 __ \$a Adaptation du texte latin par l'auteur
- 500 __ \$a Constitué en partie d'une trad. de: Le déserteur, de M.J. Sedaine
- 500 __ \$a Adaptation de: Breviarium monasticum

2A.7C3. Source du titre propre (500)

On mentionne systématiquement la source du titre propre lorsqu'il est tiré d'un substitut de la page de titre.

- 500 __ \$a Titre de départ
- 500 __ \$a Titre tiré du colophon
- 500 __ \$a Titre tiré de l'incipit, f. [2]recto

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7C4. Variantes du titre (246), titre original (509)

Variantes du titre (246). Les titres, autres que le titre propre, qui proviennent du document sont transcrits en note (zone 246 munie de l'indicateur approprié, voir à ce sujet le [Manuel du format](#)).

246__ \$i Titre sur p. de titre additionnelle
\$a <<La>> naturaleza descubierta en su modo de enseñar las lenguas a los hombres ...

246_8 \$a Bath Road acts
*Titre de dos*⁸

246__ \$i Titre gravé
\$a Gulliver's travels

Titre original (509). Si on connaît le titre original d'une traduction ou d'une adaptation, on le saisit en note (zone 509, sous-zone \$t). Le texte d'introduction "Titre original" est généré automatiquement par le système. Les titres saisis en sous-zone \$t apparaissent dans l'index des titres.

509 __ \$t <<La>> muerte \$r Artemio Cruz
509 __ \$t <<The>> taming of the shrew \$r William Shakespeare
509 __ \$t Germinie Lacerteux \$r Edmond et Jules de Goncourt
509 __ \$t Don Juan, oder, Die Liebe zur Geometrie
509 __ \$t Biedermann und die Brandstifter
509 __ \$t Le déserteur \$r M.J. Sedaine \$i Extraits
Si un ouvrage contient plusieurs œuvres traduites ou adaptées, chaque titre original est saisi dans une zone 509 séparée.

Titre sous lequel l'oeuvre est citée - titre conventionnel (246)

Si on connaît le titre sous lequel une oeuvre est citée dans les ouvrages de référence, on saisit ce titre en note (zone 246).

246 __ \$i Titre conventionnel
\$a Digestum vetus

246 __ \$i Titre conventionnel grec
\$a Hetairikoi dialogoi

246 __ \$i Titre conventionnel latin
\$a Dialogi meretricii

⁸ Attention: le titre qui figure au dos d'un livre est souvent spécifique à l'exemplaire.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

Transcription diplomatique de la page de titre. Si on le souhaite, on peut saisir la transcription diplomatique de la page de titre ou d'une partie de la page de titre en note (zone 500 - sans entrée dans l'index des titres - ou 246 - avec entrée dans l'index des titres) pour reproduire l'ordre exact des éléments de la page de titre, notamment lorsque certains d'entre eux ont été omis ou déplacés.

500 __ \$a Libellé de la p. de titre: In hoc volumine continentur ...
ou
 246 __ \$i Libellé de la p. de titre
 \$a In hoc volumine continentur ...

2A.7C5. Titres parallèles et compléments du titre (246 / 500)

Les titres parallèles et les compléments du titre importants qui ne figurent pas sur la page de titre peuvent être transcrits en note. Les titres parallèles et les compléments de titre qui figurent sur la page de titre, mais qu'on omet dans la zone du titre et de la mention de responsabilité (par exemple parce qu'on ne peut pas les transcrire de manière logique ou parce qu'ils sont trop longs), peuvent être transcrits en note.

Titre parallèle (zone 246 avec l'indicateur approprié, voir à ce sujet le [Manuel du format](#)).

246 __ \$i Titre parallèle sur p. de titre additionnelle
 \$a <<The>> book of expositions

246 _1 \$a Folklore of herbs, grasses, fungi, shrubs, and trees, with all their modern scientific uses

Complément du titre (zone 500; si pour une raison importante le complément du titre doit faire l'objet d'une entrée dans l'index des titres, on utilise la zone 246).

500 __ \$a Sous-titre: The medicinal, culinary, cosmetic, and economic properties, cultivation, and folklore of herbs, grasses, fungi, shrubs, and trees, with all their modern scientific uses

2A.7C6. Mention de responsabilité (500)

On mentionne en note les informations suivantes:

1) Nom de l'auteur

Si la mention de responsabilité saisie dans la zone du titre et de la mention de responsabilité ne provient pas de la page de titre, on le signale en note.

500 __ \$a Nom de l'auteur tiré du verso de la page de titre

Si la mention de responsabilité provient du document en main, mais pas de l'une des sources prescrites pour cet élément (voir [2A.1G2](#)), on la saisit en note, en indiquant la source.

500 __ \$a Dédicace signée: Increase Mather
 500 __ \$a Nom de l'auteur à la p. 12: par le vicomte de Tilly-Blaru
 500 __ \$a Signé à la fin: A lover of truth

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

Si aucune mention de responsabilité ne figure dans le document, mais qu'on connaît le nom de l'auteur, on le transcrit en note, en indiquant (si possible) la source de référence qui attribue l'oeuvre à cet auteur.

- 500 __ \$a Auteur selon VD 16: Rudolf Gwalther
- 500 __ \$a Attribué à Marie-Thérèse-Charlotte de France d'Angoulême
- 500 __ \$a Selon fiche manuscrite insérée dans l'exemplaire décrit: traduit par Peter J. de la Garza

Si on sait que la mention de responsabilité transcrite dans la zone du titre et de la mention de responsabilité est fictive ou erronée, on saisit la mention correcte ou l'attribution la plus largement acceptée en note, en indiquant (si possible) la source.

- 245 __ \$a Rêve d'un bon citoyen sur nos loix ...
- 500 __ \$a Selon Martin/Walter: Un bon citoyen [i.e. Antoine Diannyère]

- 245 __ \$a Testament moral et politique
- \$c de la Mère de Dieu
- 500 __ \$a Mère de Dieu est le pseudonyme de Catherine Théot

- 245 __ \$a Copie d'une lettre de la reine de France à l'empereur trouvé par Mr. Joubert de la Muse qui se promenait sur la route de Paris à Vienne
- 500 __ \$a Reine de France [i.e. Marie-Antoinette], lettre apocryphe

- 245 __ \$a Dialogi septem festive candidi ...
- \$c authore S. Abydeno Corallo, Germ.
- 500 __ \$a Corallus est un pseudonyme; attribué à Ulrich von Hutten et/ou à Nicolaus Gerbelius
- 510 __ \$a VD 16, C 5037; Pegg (Swiss) 954; Benzing (Strasbourg) 417

- 245 __ \$a Couplets du Père Duchesne de Valenciennes sur le blocus
- 500 __ \$a Le Père Duchesne est un pseudonyme non dévoilé

- 245 __ \$a Correspondance entre Necker et Calonne
- 500 __ \$a Correspondance probablement apocryphe

L'attribution erronée d'un texte à un auteur dans une bibliographie ou un catalogue de bibliothèque peut également être mentionnée, en indiquant la source de l'attribution erronée, ainsi que la source de la rectification.

- 500 __ \$a Auteur incertain; d'après Barbier: Armand Leroy, d'après Martin/Walter: Eugénie Leroy

- 500 __ \$a Attribué à Daniel Defoe par J.R. Moore, Defoe, 511, attribution remise en cause par Secord, A.W. Robert Dury's Journal and other studies

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2) Autres mentions

Les noms de personnes ou de collectivités qui ont un lien avec l'ouvrage (ou à des éditions précédentes de l'ouvrage) peuvent être mentionnés en note, si leurs noms ne sont pas cités dans les autres zones. On indique (si possible) la source de ces informations.

- 500 __ \$a Illustrations (gravures sur bois) de Dora Carrington, cf. B.J. Kirkpatrick, Virginia Woolf, A2a
- 500 __ \$a Les gravures des feuillets B2verso et C5verso sont signées: b
- 500 __ \$a Editions précédentes de Marman Smythe
- 500 __ \$a En tête de la page de titre: Convention nationale. Comité de salut public

3) Variantes de noms

Les variantes de noms de personnes ou de collectivités saisies dans la mention de responsabilité peuvent être précisées en note lorsqu'il ne s'agit pas de la forme retenue pour l'entrée au catalogue.

- 245 __ \$c by the Right Reverend Father in God, Gilbert Lord Bishop of Sarum
- 500 __ \$a By Gilbert Burnet, Bishop of Salisbury

- 245 __ \$c by the author of The virtues of nature
- 500 __ \$a By Charles Pigott

- 245 __ \$a <<Le>> bon citoyen
- \$b lettre
- \$b M. D. C. d'A. à M. le comte de Pr. sur l'impôt territorial
- 500 __ \$a M. D. C. d'A. [i.e. Claude-Gaspard Barbat du Closel d'Arnéry]

4) Noms transcrits sans tenir compte de leur emplacement sur la page de titre

On peut signaler en note le fait que la mention de responsabilité qui figure sur la page de titre n'a pas été transcrite dans la zone du titre et de la mention de responsabilité en respectant l'ordre de la page de titre.

- 500 __ \$a Sur la page de titre, le nom de l'éditeur figure avant le titre

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7C7. Note sur l'histoire bibliographique et la mention d'édition (500, 534)

On indique en note 500 la source de tout élément transcrit dans la mention d'édition s'il ne provient pas de la page de titre. L'emplacement original sur la page de titre d'un élément de la mention d'édition peut être mentionné en note 500, si cet élément a été déplacé lors de la transcription dans la zone de l'édition.

- 500 __ \$a La mention "corrected printing" provient du colophon
- 500 __ \$a La mention "amplified edition" figure avant le titre sur la page de titre

Les données qui concernent l'édition en main ou l'histoire bibliographique du document sont saisies en note (500 / 534).

IDS: Si le document mentionne le titre d'éditions précédentes, ce titre peut également être mentionné dans la note générale.

- 500 __ \$a Révision de: 2nd ed., 1753
- 500 __ \$a Suite de: Mémoires d'un médecin
- 500 __ \$a Réédition de l'éd. de 1756 sans les planches
- 500 __ \$a Ed. précédente.: Norwich, Conn., Trumbull, 1783
- 500 __ \$a Fortsetzung von: Typee
- 500 __ \$a Description des planches dans: Abbey, J.R. Travel in aquatint and lithography, 23
- 500 __ \$a Publié précédemment sous le titre: ...
- 500 __ \$a 1ère éd., London : J. Tonson, 1747
- 534 __ \$c Paris, 1773

Si le document porte une mention indiquant un tirage limité, on peut la transcrire en note 500, si possible entre guillemets comme une citation.

- 500 __ \$a "250 copies printed" - Préface
- 500 __ \$a "Limited edition of 20 copies" - Dos de la page de titre

Si la mention d'un tirage limité contient le numéro de l'exemplaire à cataloguer, on ne transcrit dans cette note que la mention de tirage limité. Le numéro de l'exemplaire est transcrit dans la note sur l'exemplaire (zone 590) ou dans la notice d'exemplaire.

- 500 __ \$a "Special edition of 200 copies on handmade paper" - Colophon
- 590 __ \$a La bibliothèque possède le "no. 20", signé par l'auteur

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7C8. Note sur l'adresse bibliographique (500)

On mentionne en note 500 les éléments importants qui ne figurent pas dans l'adresse bibliographique. Si certains éléments de l'adresse bibliographique proviennent d'autres sources que la page de titre, on le mentionne en note.

- 500 __ \$a Paru en parties
- 500 __ \$a Date de publication selon Evans
- 500 __ \$a Adresse bibliographique tirée du colophon
- 500 __ \$a Nom de l'éditeur indiqué dans la mention de privilège: Sulpice Sabon
- 500 __ \$a Le colophon indique la date 1723
- 500 __ \$a Figure sous la date du 22 juillet 1587 dans le Stationers' Register
- 500 __ \$a Rien de plus paru
- 500 __ \$a "Copyright 1784"
- 500 __ \$a Date de publication tirée de la p. [4] de la couverture
- 500 __ \$a En tête de la page de titre: "On the day of Lord Byron's death 1824"
- 500 __ \$a "Lugduni, excudebat Mathias Bonhomme" - Colophon

2A.7C9. Signatures (500)

Les signatures peuvent être mentionnées en note 500. Il est recommandé de les mentionner systématiquement pour les documents datant du XV^e et du XVI^e siècles, si on peut citer en référence une bibliographie qui contenant une description exhaustive (cf. 2A.7C14).

Les signatures sont transcrites de la manière suivante:

- A–G⁸ Les cahiers "A" à "G" sont constitués chacun de 8 feuillets.
- A₄ Quatrième feuillet du cahier "A".
- a⁸b⁶–x⁸y⁶ Le cahier "a" est constitué de 8 feuillets, le cahier "b" de 6, le cahier "c" est constitué de 8 feuillets, le cahier "d" de 6, et ainsi de suite jusqu'au cahier "x" qui est constitué de 8 feuillets et au cahier "y" constitué de 6 feuillets,
- []⁸ Le cahier contient 8 feuillets, mais ne porte aucun signe.

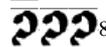
Si des feuillets sont désignés par des chiffres romains, on les transcrit en chiffres arabes. Pour les données abrégées, on tiendra compte systématiquement de l'alphabet latin en cours à l'époque. Celui-ci était constitué de 23 lettres. L'alphabet actuel compte en plus les lettres: *j*, *u*, *w*.

Si les désignations présentent des écarts par rapport l'alphabet latin, on mentionne les signatures séparément. On les saisit le plus précisément possible. Le texte d'introduction de la note est "Signatures:".

- 500 __ \$a Signatures: A–Z⁶,Aa–Gg⁶,Hh⁸,Ii–Pp⁶,Qq⁸
- 500 __ \$a Signatures: Aaa–qqq⁶,rrr⁸, A–Q⁶
- 500 __ \$a Signatures: [Partie 1] A–Z⁸, [partie 2] A–L⁶
- 500 __ \$a Signatures: A–B, α–ω, αα–ηη⁸

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

Les ligatures et les abréviations sont transcrites sous forme développée, à l'exception du signe "&" qui se trouve dans le jeu de caractères IDS.

	[rum] ⁸
	[con] ⁸
	[con con con] ⁸
	&& ⁴

Les astérisques et autres caractères spéciaux qui se trouvent dans le jeu de caractères IDS sont transcrits tels quels. Les caractères non disponibles sont remplacés par une expression en toutes lettres.

	
	[fleur] ⁶

2A.7C10. Note sur la description matérielle (500)

On indique en note les données importantes concernant la description matérielle qui ne figurent pas dans la zone de la description matérielle. On y mentionne notamment le nombre de colonnes (s'il y en a plus d'une), le nombre de lignes, les caractères utilisés, surtout si aucune référence bibliographique n'a pu être trouvée, que l'éditeur n'a pas été identifié ou ne l'a été qu'à l'aide de ces éléments. Cette note permet également de décrire les illustrations avec plus de précision et de mentionner les impressions en couleurs.

500 __ \$a Premier et dernier feuillets blancs
500 __ \$a 24 lignes ; caractères 24G
500 __ \$a Gravures sur bois: initiales, marques d'éditeur et d'imprimeur
500 __ \$a Cadre de titre de Holbein sur feuillet A₁recto, gravure de dédicace au feuillet₁ verso
500 __ \$a Page de titre imprimée en rouge et en noir
500 __ \$a Numérotation des volumes: 1, 2A, 2B, 2C, 3
500 __ \$a Imprimé sur parchemin

Les précisions sur la description matérielle saisies dans cette note concernent en principe tous les exemplaires. Les caractéristiques propres à un exemplaire sont mentionnées dans la note sur l'exemplaire (cf. [2A.7C18](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7C11. Matériel d'accompagnement (500)

On peut mentionner en note le matériel d'accompagnement qu'on n'a pas indiqué dans la zone sur la description matérielle.

500 __ \$a En annexe: "Star guide" (1 feuille ; 12 x 36 cm), paru séparément en 1744

2A.7C12. Note sur la zone de collection (500, 246)

Les informations sur la mention de collection qu'on n'a pas pu saisir dans la zone de la collection sont mentionnées en zone 500, ou en zone 246 si une entrée dans l'index des titres est nécessaire. Il peut s'agir d'informations sur les collections dans lesquelles la publication est parue antérieurement, sur l'éditeur ou les compléments du titre de la collection.

500 __ \$a Editeur de la collection: ...

500 __ \$a Libellé de la page de titre de la collection: ...

500 __ \$a A paru originellement dans la collection: ...

500 __ \$a A aussi paru dans la collection ...

246 __ \$i Libellé de la page de titre de la collection \$a ...

2A.7C13. Note de thèse (502)

Si le document est un travail de fin d'études universitaires présenté en vue de l'obtention d'un titre académique, on le mentionne en note (zone 502).

On mentionne les éléments suivants, dans cet ordre:

- le type de travail, en utilisant la formulation du document
- la mention succincte de l'institution qui a délivré le titre académique
- l'année de promotion, etc.

502 __ \$a Thesis Harvard University, 1786

502 __ \$a Dissertation Universität Tübingen, 1798

Une zone de codification spécifique est saisie dans toutes les notices de thèses. Voir à ce sujet le [Manuel du format](#), sous la zone 906/907.

Si le document est une adaptation ou la version abrégée d'une thèse, on peut le mentionner.

502 __ \$a Extrait de la thèse Yale University, 1795

Si on connaît le titre d'éditions précédentes ou différentes, on peut également le mentionner en note.

Si le document ne contient pas de mention de thèse, on peut saisir cette information dans la note sur l'histoire bibliographique (500).

500 __ \$a Paru originellement sous forme de thèse (Univ. de Heidelberg) sous le titre: ...

Pour la saisie des praeses et respondens, voir [2A.12.1.6.](#) et [2A12.2.3.](#)

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7C14. Note sur les références bibliographiques (510)

Les références bibliographiques peuvent être saisies en note 510. Il est fortement recommandé de fournir systématiquement de telles références pour les documents datant des XV^e et XVI^e siècles, surtout si on peut renvoyer à une description très complète du document, ce qui permet de raccourcir la description bibliographique.

Le texte d'introduction "Justif. bibliogr." est généré automatiquement par le système. Les différentes références sont séparées les unes des autres par point-virgule, espace ;␣

- 510 __ \$a Hain 6471; GW 9101; Goff D-403
- 510 __ \$a Martin/Walter III, 29383
- 510 __ \$a NUC pre1956, vol. 572, p. 130; Cat. Bibl. Nat., vol. 179, p. 91
- 510 __ \$a Vischer, C 1092
- 510 __ \$a VD 16, C 5037

2A.7C15. Résumé (520)

Il est possible de saisir en note un court résumé ou quelques indications sur le contenu du document.

- 245 __ \$a Section des Droits-de-l'Homme
- 520 __ \$a Circulaire relative au paiement de la contribution promise aux femmes et aux enfants des volontaires de la Vendée

2A.7C16. Notes relatives au contenu (500, 504, 505)

Les parties du document qui n'ont pas été mentionnées dans le reste de la description bibliographique peuvent être indiquées en note, sous forme exhaustive ou partielle.

Les **feuillet**s ou **feuilles d'errata** peuvent être mentionnées en note 500 (cf. [2A.5B4](#)).

- 500 __ \$a Errata sur la dernière page
- 500 __ \$a Avec feuille d'errata

Des indications sur le **contenu** du document sont transcrites en note 505 telles qu'elles figurent sur la page de titre, pour autant qu'elles ne se trouvent pas déjà dans la zone du titre et de la mention de responsabilité. S'il n'y a pas de mention de contenu formelle sur la page de titre, on transcrit les indications relatives au contenu trouvées sur les pages de titre des œuvres contenues (ou leurs substituts); si ce n'est pas possible, on peut prendre n'importe quelle table des matières du document. Dans le cas de publications en plusieurs volumes, on transcrit en principe la désignation des différents volumes ou parties telle qu'elle se présente dans le document.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

S'il n'est pas possible de rédiger une note de contenu en suivant les indications qui précèdent, on en crée une. Pour ce faire, on peut recourir à n'importe quelle source disponible (ou à plusieurs conjointement). Si les données proviennent de la page de titre, on fait précéder la mention de contenu de l'expression "(sur la page de titre)"⁹.

Le texte d'introduction "Contient:" est généré automatiquement par le système.

- 505 __ \$t <<An>> epistle to the national meeting of Friends in Dublin
\$r Joseph Pike
- 505 __ \$g (sur la p. de titre)
\$t <<Joseph Pike's An>> epistle to the national meeting of Friends in Dublin
- 505 __ \$t Love and peril
\$r the Marquis of Lorne
\$t To be or not to be
\$r Mrs. Alexander
\$t <<The>> melancholy hussar
\$r Thomas Hardy
- 505 __ \$g (sur la p. de titre) I
\$t <<The>> good housewife's coat of arms
\$g II
\$t <<The>> spinning-wheels glory
\$g III
\$t <<The>> taylor disappointed of his bride
\$g IV
\$t <<The>> changeable world

On peut mentionner les **bibliographies, etc.** en note 504

- 504 __ \$a Bibliographie (p. 43_58)
504 __ \$a Index
504 __ \$a "List of the author's unpublished poems", p. 151-158

2A.7C17. Nombres figurant sur la publication (500)

On peut indiquer en note les chiffres importants qui figurent sur la publication et qui ne correspondent pas à une série, mais par exemple à une numérotation officielle.

- 500 __ \$a „Assemblée nationale no 8“ – bas de la page de titre
500 __ \$a „Loi no 390“ – page 2

Si une entrée dans l'index des titres est nécessaire, on saisit la note en zone 246.

⁹ L'expression "(sur la page de titre)" est saisie en sous-zone \$g. Dans IDS, la sous-zone \$g est en principe réservée à la mention de la tomaisson. Pour le livre ancien, elle peut cependant contenir des commentaires qui ne font pas partie du titre (cf. usage originel de la sous-zone dans les AACR2).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7C18. Note sur l'exemplaire (590)

On mentionne en note 590 les particularités ou les lacunes de l'exemplaire à cataloguer. Il faut veiller à bien distinguer cette note de celles qui concernent tous les exemplaires d'une édition, même si, dans le cas des livres anciens, il n'est pas toujours aisé de vérifier si les caractéristiques d'un exemplaire particulier se retrouvent dans tous les exemplaires.

On peut mentionner ici des informations sur la mise en rouge (*rubrication*), l'enluminure et autres colorations manuelles, les adjonctions manuscrites, la reliure et le relieur, la provenance du document (mentions de personnes, d'institutions, ex-libris), des lacunes et irrégularités. (Numéro d'exemplaire, voir [2A.7C7](#) ; documents reliés ensemble et titres donnés par le relieur, voir [2A.7C19](#).)

Le recours à cette note implique systématiquement un catalogage à l'exemplaire. Tout autre exemplaire du même document doit faire l'objet d'une notice séparée.

- 590 __ \$a F. 1₅₋₆ reliés entre h₃ et h₄
- 590 __ \$a Incomplet: F. 12 et 13 (b₆ et c₁) manquent, ainsi que le dernier feuillet blanc (S₈)
- 590 __ \$a Imprimé sur parchemin, illustrations coloriées à la main, lettrines enluminées
- 590 __ \$a Reliure en peau de truie estampée à froid avec initiales C.S.A.S.
- 590 __ \$a Signature manuscrite: Alex. Pope
- 590 __ \$a Nombreux commentaires dans la marge d'auteur inconnu
- 590 __ \$a A appartenu à William et Nina Matheson
- 590 __ \$a Relié en 4 vol.
- 590 __ \$a Reliure d'époque
- 590 __ \$a Exemplaire personnel de Conrad Gessner
- 590 __ \$a Exemplaire dédié par le traducteur Bechius à Johannes Fries
- 590 __ \$a Cahier aa relié au début; martyr de Saint Sébastien estampé sur le plat supérieur de la reliure en cuir, nom du relieur (Gilbert Ferrer) en dessous; Gral estampé sur le plat inférieur; sur le contreplat supérieur "Zwingli pro 9 Grossis Ursinis" de la main d'Ulrich Zwingli, nombreuses gloses marginales de Zwingli, écriture des débuts (Köhler 70)
- 590 __ \$a Dans l'encadrement du titre, note manuscrite "D. Uldrico Zuingli Glareanus dono misit", pas de gloses marginales

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.7. Notes	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.7C19. Note "Relié avec" (590)

Si le document à cataloguer fait partie d'un volume constitué de plusieurs documents indépendants reliés ensemble, on peut mentionner le ou les autres document(s) en note. Cette note est systématiquement introduite par l'expression: "Relié avec". Ces recueils (différents documents qui ont chacun leur propre adresse bibliographique, leur propre numérotation de pages ou de feuillets ou leur propre suite de signatures et qui ont été réunies en un seul volume par la bibliothèque ou par leur précédent propriétaire) ne doivent pas être confondus avec les recueils d'œuvres publiées ensemble par un éditeur, voir [2A.7C16](#), [2A.1E](#), [2A.1G14](#). Dans les cas particuliers, notamment celui des suppléments, on procédera au cas par cas, de la façon la plus logique possible. Le cas échéant, on peut mentionner le titre donné par le relieur ¹⁰.

Le recours à cette note implique systématiquement un catalogage à l'exemplaire. Tout autre exemplaire du même document doit faire l'objet d'une notice séparée.

- 590 __ \$a Relié avec 5 autres imprimés du 16^{ème} siècle
- 590 __ \$a Relié avec 2 autres ouvrages d'Erasmus
- 590 __ \$a Relié avec 34 autres tracts
- 590 __ \$a Relié avec: Lucubrationes / Udalricus Zasius. Basel : Froben, 1518
- 590 __ \$a Relié avec: De Civitate Dei / Aurelius Augustinus. Basel : Petri, 1515
- 590 __ \$a Relié avec 23 autres imprimés. Titre donné par le relieur: Brownist tracts, 1599-1644
- 590 __ \$a Relié avec 5 autres imprimés ayant appartenu à Zwingli
- 590 __ \$a Relié avec: Dury, John. The reformed school. London : Printed for R. Wadnothe, [1650]
- 590 __ \$a Relié avec: The Bostonian Ebenezer. Boston : Printed by B. Green & J. Allen, for Samuel Phillips, 1698 – The cure of sorrow. Boston : Printed by B. Green, 1709

¹⁰ Si ce titre doit faire l'objet d'une entrée, on le saisit en **zone 246** (voir le Manuel du format* et [2A.7C4](#)).

KIDS	2A. Livre ancien (DCRB)	Version
2: Cat.f. partie I A	2A.8. Numéro normalisé et modalités d'acquisition	15.12.08

2A.8. Zone du numéro normalisé et des modalités d'acquisition

2A.8.3. Empreinte

IDS: On ne saisit pas d'empreinte.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.12. Entrées

2A.12.1. Choix des entrées

Le choix des entrées s'effectue selon les règles des KIDS valables pour tous les documents.

On établit en plus les entrées suivantes:

2A.12.1.1. Auteurs personnes physiques et collectivités-auteurs

On établit une entrée à toute personne ou collectivité mentionnée à titre d'auteur dans la description bibliographique.

2A.12.1.2. Titres

Tous les titres transcrits dans la description bibliographique (titres alternatifs, titres d'œuvres contenues, variantes du titre, avant-titres, titres de matériel d'accompagnement, etc.) font systématiquement l'objet d'une entrée supplémentaire. Si on a établi des entrées supplémentaires pour des titres d'œuvres contenues dans une publication (en plus de celles prévues par les KIDS), on en établit également aux auteurs correspondants.

Si on décide d'établir une entrée, on suit les règles des KIDS, notamment en ce qui concerne les titres uniformes.

On peut également établir des entrées aux titres spécifiques à un exemplaire, comme par exemple les titres donnés par les relieurs (cf. [2A.7C19](#)).

2A.12.1.3. Lieu d'impression et lieu de publication

Tous les lieux d'impression transcrits dans la description bibliographique peuvent faire l'objet d'une entrée. On établit toujours une entrée au premier cité. On n'établit pas d'entrée en revanche aux expressions qui remplacent la mention de lieu, telles que "[s.l.]" ou "[Prusse?]" (collectivité supérieure)¹¹.

Un lieu fictif fait l'objet d'une entrée, si c'est le seul lieu mentionné. Si on parvient à identifier le véritable lieu, on établit une entrée tant au lieu fictif qu'au véritable lieu. Si le lieu d'impression est incertain et que la description bibliographique mentionne plusieurs lieux d'impression, on peut, suivant les cas, établir une entrée à tous les lieux cités, à aucun ou à une partie d'entre eux.

¹¹ Font exception les expressions qui désignent des lieux fictifs, telles que *Cosmopole*, *Helvétie*, etc. (Voir à ce sujet [2A.12.2.1](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.12.1.4. Imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur

Tous les imprimeurs / éditeurs mentionnés dans la description bibliographique peuvent faire l'objet d'une entrée. On établit systématiquement une entrée au premier cité. Si on établit des entrées à plusieurs éditeurs, on en établit également aux lieux correspondants. On établit au moins une entrée au premier lieu de chaque éditeur; l'entrée aux autres lieux est facultative. On n'établit pas d'entrée en revanche aux expressions qui remplacent un nom, comme "[s.n.]" ou "chez tous les marchands de nouveautés"¹².

On n'établit pas non plus d'entrée aux sponsors et aux mécènes, même s'ils sont mentionnés dans l'adresse bibliographique.

2A.12.1.5. Noms de dédicataires imprimés dans le document

On peut établir une entrée à un dédicataire si son nom est imprimé dans le document et transcrit dans la description bibliographique.

2A.12.1.6. Entrées spécifiques propres à un exemplaire

Les entrées spécifiques suivantes sont possibles:

Personnes: autographe
auteur d'une note
dédicataire
auteur d'une dédicace
propriétaire précédent
praeses
respondens

Collectivités: relieur
imprimeur, éditeur
fabricant de papier
dédicataire
auteur d'une dédicace
propriétaire précédent

Les personnes et collectivités qui font l'objet d'une entrée spécifique à l'exemplaire doivent être mentionnées dans la note sur l'exemplaire.

On distingue systématiquement les personnes qui font l'objet d'une entrée spécifique à l'exemplaire de leurs homonymes. De même lorsque la même personne fait l'objet de plusieurs entrées de ce type (si elle exerce différentes fonctions). Ces règles s'appliquent également aux collectivités le cas échéant.

¹² Font exception les pseudonymes, les noms d'emprunt, etc. (Voir à ce sujet [2A.12.2.2](#)).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

Chaque bibliothèque décide elle-même quelles entrées spécifiques à l'exemplaire elle entend faire.

Exceptions: Lieux d'impression et de publication: voir [2A.12.1.3](#)
imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur: voir [2A.12.1.4](#).
Praeses et respondens: ces entrées sont, dans la mesure du possible, établies
systématiquement pour les thèses.

Le recours à cette note implique systématiquement un catalogage à l'exemplaire. Tout autre exemplaire du même document doit faire l'objet d'une notice séparée. Voir [2A.7C18](#).

Exceptions: dans le cas des praeses et respondens (thèses), de l'imprimeur, de l'éditeur (et exceptionnellement du relieur [lorsqu'il s'agit d'une reliure d'éditeur] et du fabricant du papier [si l'ensemble de l'édition utilise le papier d'un seul fabricant]), il ne s'agit pas d'entrées spécifiques à l'exemplaire. Elles ne nécessitent pas l'établissement d'une notice par exemplaire, puisqu'elles concernent tous les exemplaires d'une même édition.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.12.2. Forme des vedettes

Les entrées sont établies dans la forme prescrite par les KIDS. On applique en plus les règles suivantes:

2A.12.2.1. Lieu d'impression et lieu de publication (752)

On applique les règles valables pour les collectivités, avec les règles complémentaires suivantes:

On distingue les lieux qui sont des collectivités-auteurs des lieux d'impression.

710 __ \$a Zürich	<i>lieu collectivité-auteur</i>
752 __ \$d Zürich	<i>lieu d'impression</i>

On établit une entrée aux lieux d'impression fictifs (même si on a pu les identifier), comme s'il s'agissait de lieux véritables, contrairement à ce qui se fait pour les pseudonymes.

752 __ \$d Kosmopol
752 __ \$d Germanien
752 __ \$d Grand-Caire
752 __ \$d Zürich

Pas de distinction lieu de publication fictif, lieu véritable dans la vedette, elle apparaît déjà dans la description bibliographique.

BIB	AUT
260 __ \$a A Londres [i.e. Paris]	152 __ \$d London
752 __ \$d London	452 __ \$d Londres
752 __ \$d Paris	

On distingue systématiquement les lieux d'impression des collectivités homonymes.

Venezia	Venise, lieu d'impression
Venezia (jusqu'en 1797)	désigne la République de Venise, disparue en 1797.

Genève	Genève, lieu d'impression
Genève (jusqu'en 1814)	République autonome de Genève
Genève (Canton)	Canton de Genève.

On établit des renvois à partir des variantes de nom importantes (au nominatif), mais pas des variantes abrégées, telles que *Lugd. Bat.* On suit les règles du chapitre 23 des KIDS (collectivités territoriales).

152 __ \$d Basel
452 __ \$d Basilea
452 __ \$d Bâle
452 __ \$d Basilea Rauracorum
452 __ \$d Athenae Rauracae

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.12.2.2. Imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur

On applique les règles valables pour les collectivités, avec les règles complémentaires suivantes:

On distingue les entrées faites pour des imprimeurs en tant qu'auteurs de celles faites pour l'imprimerie / maison d'édition.

710 __ \$a Imprimerie nationale (Paris) *Imprimerie nationale comme vedette auteur*
902 2_ \$a Imprimerie nationale (Paris) *Imprimerie nationale comme imprimerie*

On saisit systématiquement les imprimeurs / éditeurs, imprimeries / maisons d'édition et diffuseurs comme des collectivités. On ajoute entre parenthèses un nom de lieu comme **qualificatif** (siège de l'imprimerie, etc.)

On établit la vedette des imprimeurs en s'aidant des ouvrages de référence correspondants (*Benzing, Ascarelli, BL (STC)*, etc.), et en tenant compte des KIDS, notamment en ce qui concerne la langue de saisie.

902 2_ \$a Imprimerie nationale (Paris)
902 2_ \$a Imprimerie nationale exécutive du Louvre (Paris)
902 2_ \$a Imprimerie nationale chez Le Roy (Caen)
902 2_ \$a Imprimerie nationale des lois (Paris)
902 2_ \$a Typographia Academiae Imperatoriae (Sankt-Peterburg)

On ne saisit pas le nom de lieu en qualificatif s'il est déjà contenu dans le nom de la collectivité.

902 2_ \$a Typographische Gesellschaft Bern

Si deux collectivités homonymes ont leur siège dans le même lieu, on ajoute les qualificatifs supplémentaires prévus par les KIDS.

902 2_ \$a Gymnasium Mediceum ad Caballinum Montem (Roma, 1517–1519)
902 2_ \$a Imprimerie du patriote français (Paris, place du Théâtre italien)

S'il ne ressort pas du nom qu'il s'agit d'une collectivité, on ajoute le terme "officine" dans le qualificatif.

902 2_ \$a Froben (Officine, Basel)

KIDS	2A. Livre ancien (DCRB)	Version
2: Cat.f. partie I A	2A.12. Entrées	15.12.08

Les membres de **dynasties d'imprimeurs** qui ont pratiqué leur activité dans le même lieu sont regroupés une seule collectivité. On utilise la forme "*Nom (Officine, lieu)*".

Entrée collective pour tous les Blaeu d'Amsterdam, 1608?-1703

- 110 __ \$a Blaeu (Officine, Amsterdam)
- 410 __ \$a Blavius (Officine, Amsterdam)
- 410 __ \$a Blaev (Officine, Amsterdam)
- 410 __ \$a Typographia Blaviana (Amsterdam)

Entrée collective pour tous les Gessner de Zurich, 1670-1833

- 110 \$a Gessner (Officine, Zürich)
- 410 \$a Gessner, David (Officine, Zürich)
- 410 \$a Gessner, Johannes (Officine, Zürich)
- 410 \$a Gessner, Hans Konrad (Officine, Zürich)
- 410 \$a Gessner, Salomon (Officine, Zürich)
- 410 \$a Gessner, Salomon, Witwe von (Officine, Zürich)
- 410 \$a Heidegger, Judith (Officine, Zürich)
- 410 \$a Gessner-Wieland, Heinrich (Officine, Zürich)
- 410 \$a David Gessner Gebrüder (Officine, Zürich)
- 410 \$a Gessner Gebrüder (Officine, Zürich)
- 410 \$a Gebrüder Gessner (Officine, Zürich)
- 410 \$a Typis Gessnerianus (Officine, Zürich)

Sur le document: Imprimerie de la veuve Duval

- 110 __ \$a Duval (Officine, Paris)
- 410 __ \$a Duval, Pierre (Officine, Paris)
- 410 __ \$a Duval, Pierre, veuve de (Officine, Paris)
- 410 __ \$a Desmaretz, Marie (Officine, Paris)
- Nom de la veuve, trouvé dans un ouvrage de référence*
- 410 __ \$a Imprimerie de la veuve Duval (Paris)
- 410 __ \$a Veuve Duval (Officine, Paris)
- 410 __ \$a Imprimerie de Duval (Paris)
- Pour autant que cette forme figure dans un autre document.*
- 410 __ \$a Desmaretz (Officine, Paris)
- Pour autant qu'elle ait édité des documents sous ce nom.*

Sur le document: Joh. Nicolaus Gerlach, Witwe und Sohn

- 110 __ \$a Gerlach (Officine, *Lieu*)
- 410 __ \$a Gerlach, Johann Nicolaus (Officine, *Lieu*)
- 410 __ \$a Gerlach, Johann Nicolaus , Witwe und Sohn von (Officine, *Lieu*)

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

Le traitement des dynasties d'imprimeurs se distingue de celui des entreprises qui ont fusionné. Pour ces dernières, on applique les règles habituelles qui concernent les collectivités.

Les entreprises indépendantes Orell, Gessner & Co. et Füssli & Co ont fusionné en 1770 pour fonder l'imprimerie Orell, Gessner, Füssli & Co.

- 110 __ \$a Orell, Gessner & Co.(Zürich)
- 110 __ \$a Füssli & Co. (Zürich)
- 110 __ \$a Orell, Gessner, Füssli & Co. (Zürich)

Brentano a fondé en 1798 une imprimerie à Rapperswil, qu'il a fermée la même année pour ouvrir à Stäfa une nouvelle imprimerie en association avec Studer

- 110 __ \$a Brentano & Comp. (Rapperswil)
- 410 __ \$a Brentano, Joseph (Officine, Rapperswil)

- 110 __ \$a Brentano & Studer (Stäfa)

Cette fois, il s'agit de deux entreprises distinctes qui ont édité des imprimés en commun.

Sur le document: Augsburg und Grätz : in Verlag Philipps Martins und Joh. Veith seel. Erben.

- 110 __ \$a Veith (Officine, Augsburg) et
- 110 __ \$a Veith (Officine, Graz)

Les imprimeries qui exercent leur activité dans des lieux différents font l'objet d'une entrée séparée par lieu et sont considérées des collectivités distinctes.

- 110 __ \$a Baudouin (Officine, Paris)
- 410 __ \$a Imprimerie de Baudouin (Paris)

- 110 __ \$a Baudouin (Officine, Versailles)
- 410 __ \$a Imprimerie de Baudouin (Versailles)

- 110 __ \$a Imprimerie nationale (Paris)
- 110 __ \$a Imprimerie nationale (Cairo)
- 110 __ \$a Nationale (Angers)

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

Des renvois sont établis de toutes les formes importantes relevées sur le document, ainsi que des formes les plus courantes trouvées dans les ouvrages de référence (si on les connaît). On applique dans la mesure du possible les règles des KIDS:

110 __ \$a Gymnasium Mediceum ad Caballinum Montem (Roma, 1517–1519)

410 __ \$a Gymnasium Mediceum (Roma, 1517–1519)

410 __ \$a Gymnasio Mediceo ad Caballinum Montem (Roma, 1517-1519)

410 __ \$a Collegio Greco (Roma, 1517–1519,)

410 __ \$a Hellenikos Gymnasion tes Romes (1517–1519)

110 __ \$a Typographia Academiae Imperatoriae (Sankt-Peterburg)

410 __ \$a Kaiserliche Buchdruckerei (Sankt-Peterburg)

110 __ \$a Imprimerie de la Convention nationale (Paris)

410 __ \$a France

\$b Convention nationale (1792-1795)

\$b Imprimerie

Document: A Rome : de l'Imprimerie de la Chambre apostolique

110 __ \$a Typis Reverendae Camarae Apostolicae (Roma)

410 __ \$a Imprimerie de la Chambre apostolique (Roma)

Document: In der Weigelschen Kunst- und Buchhandlung

110 __ \$a Weigelsche Kunst- und Buchhandlung (*Lieu*)

410 __ \$a Weigel, Kunst- und Buchhandlung (*Lieu*)

Document: Bern : gedruckt bei Dan. Brunner und Alb. Haller

L'entreprise s'appelle en fait "Brunner und Haller": différents membres de la famille ont participé à son activité à différentes périodes.

110 __ \$a Brunner und Haller (Bern)

410 __ \$a Dan. Brunner und Alb. Haller (Bern)

Document: Bei Artaria und Comp.

110 __ \$a Artaria und Comp. (*Lieu*)

Aucun renvoi nécessaire.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

Les **noms fictifs d'imprimeries** identifiés avec certitude sont traités de la même manière que les pseudonymes, c'est-à-dire que l'entrée se fait sous le véritable nom de l'imprimerie, avec les renvois correspondants. Si on ne peut pas identifier l'imprimerie avec certitude, on établit deux entrées, une à la forme trouvée dans le document (comme dans le cas des pseudonymes non dévoilés) et une deuxième (éventuellement d'autres encore) au nom probable de l'imprimerie.

- 110 __ \$a Cretot (Officine, Paris)
- 410 __ \$a Imprimerie de Cretot (Paris)
- 410 __ \$a Imprimerie nationale de Corcyre (Corfou) *Nom de couverture*

- 110 __ \$a Fauche-Borel (Officine, Neuchâtel)
- 410 __ \$a Imprimerie de Fauche-Borel (Neuchâtel)
- 410 __ \$a Borel (Officine, Neuchâtel)
- 410 __ \$a Imprimerie de Borel (Neuchâtel)
- 410 __ \$a Imprimerie de Granvier (Paris) *Nom de couverture*
- 410 __ \$a Granvier, Imprimerie (Paris)
Et non "Granvier (Officine, Paris)", puisqu'il n'y a jamais eu d'imprimerie Granvier à Paris

- 260 __ \$a Antverpiae \$b in aedibus Ioannis Daviot \$c 1565
- 500 __ \$a Le lieu d'impression figurant dans le colophon est probablement faux, l'imprimeur est probablement une personne fictive; le lieu d'impression et l'imprimeur véritables n'ont pas pu être déterminés
- 752 __ \$d Antwerpen
- 902 2_ \$a Daviot, Johannes (imprimerie fictive)

2A.12.2.3. Relieurs, ateliers de reliure

On applique les règles valables pour les collectivités, avec les règles complémentaires de 2A.12.2.2. Imprimeur / éditeur, imprimerie / maison d'édition, diffuseur.

Là où les règles de 2A.12.2.2 prévoient le qualificatif "officine", on utilise le terme "reliure".

- 902 1_ \$a Ferrer, Gilbert (Reliure, Paris)
- 902 1_ \$a Buchbinderei E. Müller (Zürich)

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.12.2.4. Entrées spécifiques à un exemplaire

On distingue les entrées aux personnes spécifiques à l'exemplaire de celles faites pour ces mêmes personnes en tant qu'auteurs. On distingue également les différents types d'entrées spécifiques à l'exemplaire faites pour la même personne. Les entrées sont établies dans la forme prescrite par les KIDS. On fait de même pour les collectivités.

Les zones 901 et 902 doivent être contrôlées en utilisant les mêmes fichiers d'autorité que pour les zones 700 et 710.

Les entrées spécifiques suivantes sont possibles:

Personnes (901)

Indicateur 1: fonction de la personne

- 2 autographe
- 3 annotation
- 4 destinataire d'une dédicace (dédicataire)
- 5 auteur d'une dédicace
- 6 propriétaire précédent
- 7 praeses
- 8 respondens

- 901 2_ \$a Gessner, Konrad
autographe de Gessner (signature sans note ni dédicace)
- 901 3_ \$a Gessner, Konrad
notes de Gessner (notes marginales, gloses, etc.)
- 901 4_ \$a Gessner, Konrad
Gessner destinataire d'une dédicace manuscrite (dédicaces imprimées, voir 2A.12.1.5)
- 901 5_ \$a Gessner, Konrad
Gessner auteur d'une dédicace manuscrite (dédicaces imprimées, voir 2A.12.1.5)
- 901 6_ \$a Gessner, Konrad
Ouvrage provenant du patrimoine de Gessner
- 901 7_ \$a Müller, Jakob
Müller praeses (thèses seulement)
- 901 8_ \$a Meier, Heinrich
Meier respondens (thèses seulement).

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.12. Entrées	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

Collectivités (902)

Indicateur 1: fonction de la collectivité

- 1 atelier de reliure
- 2 imprimerie, maison d'édition
- 3 fabricant de papier
- 4 destinataire d'une dédicace (dédicataire)
- 5 auteur d'une dédicace
- 6 propriétaire précédent

902 1_ \$a Ferrer (Reliure, Paris)

cf. A2.3.

902 2_ \$a Froben (Officine, Basel)

cf. A2.2.

902 3_ \$a Werdmühle (Zürich)

Papier fabriqué par Werdmühle à Zurich

902 4_ \$a Barfüsserkloster (Basel)

*Monastère destinataire d'une dédicace manuscrite
(dédicaces imprimées, cf. 2A.12.1.5)*

902 5_ \$a Predigerkloster (Zürich)

*Monastère auteur d'une dédicace manuscrite
(dédicaces imprimées, cf. 2A.12.1.5)*

902 6_ \$a Barfüsserkloster (Basel)

*Ouvrage provenant du patrimoine du monastère des Carmes déchaux de
Bâle.*

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.13. Publications en série anciennes et/ou rares	Version 15.12.08
------------------------------	---	---------------------

2A.13. Publications en série anciennes et/ou rares

2A.13.1. Règles

2A.13.1.1. On applique les règles suivantes aux publications en série parues avant 1801:

- le chapitre 12
- ce chapitre, en particulier 2A.0-4 et 2A.7

En cas de divergence entre le chapitre 12 et ce chapitre, on privilégie ce dernier, sauf pour les règles suivantes.

2A.13.1.2. Les règles de 2A.1B1 ne sont pas appliquées. On applique en lieu et place les règles du [chapitre 12](#).

2A.13.1.3. La numérotation des publications en série est transcrite comme elle figure dans la source. Si elle est liée grammaticalement à un ou plusieurs éléments qui concernent la zone du titre et de la mention de responsabilité, on l'omet dans cette zone et on signale l'omission par des points de suspension.

2A.13.1.4. Les informations qui proviennent de sources autres que celles prescrites sont placées entre crochets.

2A.13.1.5. Le cas échéant, on mentionne le format bibliographique dans la zone réservée à la description matérielle (cf. [2A.5D1](#)).

2A.13.1.6. Chaque fois que c'est possible, on mentionne une référence bibliographique (cf. [2A.7C14](#)).

2A.13.1.7. Les règles qui concernent les notes sont interprétées avec largesse. Les publications en série anciennes réclament souvent de nombreuses notes, afin de pouvoir saisir des éléments spécifiques, telles que collaborateurs, illustrateurs, etc.

2A.13.2. Volumes d'une publication en série

On utilise les règles valables pour les monographies, à l'exception de celles qui concernent spécifiquement la source d'information. On applique dans ce cas les règles de ce chapitre relatives à la transcription complète et précise de l'information bibliographique. La désignation du volume (*partie*, *volume*, par exemple) se fait en suivant les dispositions du [chapitre 2.6](#) et de ce chapitre.

KIDS 2: Cat.f. partie I A	2A. Livre ancien (DCRB) 2A.14. Niveau de catalogage minimal	Version 15.12.08
------------------------------	--	---------------------

2A.14. Niveau de catalogage minimal

Champ d'application: L'application des règles de ce chapitre en niveau minimal est prévue pour les petites bibliothèques qui cataloguent rarement des livres anciens et pour les bibliothèques plus importantes lorsqu'elles recataloguent. Si la note de référence bibliographique (510) permet de renvoyer à une description très complète et précise, une grande bibliothèque peut également utiliser le niveau minimal pour le catalogage courant. Cela n'empêche pas de saisir les éléments propres à l'exemplaire de manière exhaustive, en particulier pour les incunables..

2A.14.1. Description bibliographique

1. On applique les règles des sections 2A.0 à 2A.6 et 2A.8. Chaque fois que les règles l'autorisent, on abrège. On se passe en général de notes. Celles qui sont prévues en section 7 ne sont faites qu'à titre exceptionnel et dans des cas très particuliers.

Si on connaît le **titre uniforme** ou le titre utilisé dans les ouvrages de référence, on peut le transcrire en zone 1, entre crochets, à la place d'un titre compliqué et très long trouvé dans le document ; on peut exceptionnellement procéder de même avec un titre de forme tel que "[Oeuvres] / [Aristote]" ou "[Sermons] / [Martin Luther]". Dans ce cas, on peut également transcrire, toujours entre crochets, le nom de l'auteur sous forme de vedette. La forme normalisée de la **mention d'édition** peut être transcrite entre crochets (par exemple: "[2ème éd.]"). L'**adresse bibliographique** peut être transcrite entre crochets sous forme normalisée (par exemple: "[Bâle]: [Johann Amerbach], [1493]"). La **mention du nombre d'unités matérielles** peut être réduite à une expression telle que "1 vol.". On peut omettre les **mentions d'illustration**, de **dimensions** et de **format**. Chaque fois que c'est possible, on fournit une référence bibliographique.

2. Il est toutefois permis de mentionner des éléments supplémentaires, tels que les notes obligatoires des sections 2A.1 à 2A.5 et les notes relatives aux caractéristiques spécifiques d'un exemplaire.

2A.14.2. Entrées

Les entrées sont faites en respectant les règles du niveau minimal des KIDS (voir Annexe K). On ajoute toutefois systématiquement une entrée au premier **lieu d'impression**.

Si, comme indiqué au point 2 ci-dessus, on a transcrit des éléments supplémentaires, on peut établir les entrées correspondantes. Les bibliothèques sont aussi libres de décider si elles font systématiquement une entrée à l'éditeur/imprimeur ou uniquement pour certains fonds. Si une bibliothèque décide d'utiliser le niveau minimal tout en saisissant des notes exhaustives sur l'exemplaire, elle peut saisir les **entrées secondaires spécifiques aux exemplaires** correspondantes.

Dans tous les cas cependant, les entrées et les vedettes sont établies en suivant les règles de [2A.12](#).